



Rapport d'activité 2024

S'engager pour le soutien et l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles dans une perspective de pleine citoyenneté.



SOMMAIRE



Table des Sigles

Conseil d'Administration - p.3

Rapport de Gouvernance - p.5

Édito de la Directrice générale - p.7

Chanteclair dans son réseau - p. 9

Données Sociales - p.10

Effectifs des salariés

Formations

L'évaluation des Services - p. 14

Pôle Milieu Ouvert - p.18

Service d'Action Educative (S.A.E.)

Dispositif Renforcé / Service d'Accompagnement Séquentiel (S.A.S.)

Pôle Accueil - p.29

Service d'Accueil Familial (S.A.F.)

Maisons d'enfants à Caractère Social

Dispositif d'Accueil Externalisé (D.A.E.)

Accueil De Jour (A.D.J.)

Activités Transversales - p.48

Les projets pour aujourd'hui et pour demain - p.52

TABLE DES SIGLES

ADJ : Association Départementale pour le Logement des Jeunes

AED : Aide Educative à Domicile – mesure administrative

AEMO : Assistance Educative en Milieu Ouvert – mesure judiciaire

AEMO R : Assistance Educative en Milieu Ouvert à moyen Renforcé

ANMECS : Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social

ANPF : Association Nationale des Placements Familiaux

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

CFA : Centre de Formation en Alternance

CJM : Contrat Jeune Majeur

CMP : Centre Médico Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CNAEMO / CRAEMO : Carrefour National ou Régional de l'action éducative en milieu ouvert

CNAF : Caisse Nationale d'Allocation Familiale

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CREAI : Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations

CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DJINH : Disposition Jeunes INsertion Handicap

DPE : Direction de la Protection de l'Enfance

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

GIAC : Groupement Inter-Associatif de Coopération

HAIJ : Hébergement et Accompagnement à l'Insertion des Jeunes

IME : Institut Médico-Éducatif

IMPRO : Institut Médico-Educatif et Professionnel

ISE : Intervenant socio-éducatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

MDA : Maison des Adolescents

MFR : Maison Familiale Rurale

MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

OPP : Ordonnance de Placement Provisoire

ONPE : Observatoire National de la Protection de l'Enfance

PEAD : Placement Éducatif à Domicile

RTPPE : Responsable Territorial du Projet Pour l'Enfant

SAPHIR : Service d'Accompagnement pour Personnes en situation de Handicap avec Individualisation des Réponses

SAS : Service d'Accompagnement Séquentiel

SATED : Section pour enfants et adolescents avec Autisme et Troubles Envahissants du Développement

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

TISF : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

URMA : Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux

USISEA : Unité de Soins Intensifs Spécialisés pour Enfants et Adolescents

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'Administration au 20.06.2024

Membres du bureau

Présidente :

Corinne NICOLAS

Vice-Présidents :

Guy DUBOC

André CHAUVIN

Secrétaire :

Brigitte VETILLARD

Secrétaire adjointe :

Marie-Annick GERBAULT

Trésorière :

Maïté NICOLAS

Trésorier adjoint :

Jean Paul BALLUAIS

Membre du Bureau :

Anne FORTIN

Autres membres du Conseil d'administration

Marie-Françoise D'ARDAILHON MIRAMON

Claire DELATOUCHE

Auguste GROUSBOIS

Lucille LAMBERT

Gérard NICOLAS

Activité Associative

Le Bureau s'est réuni :

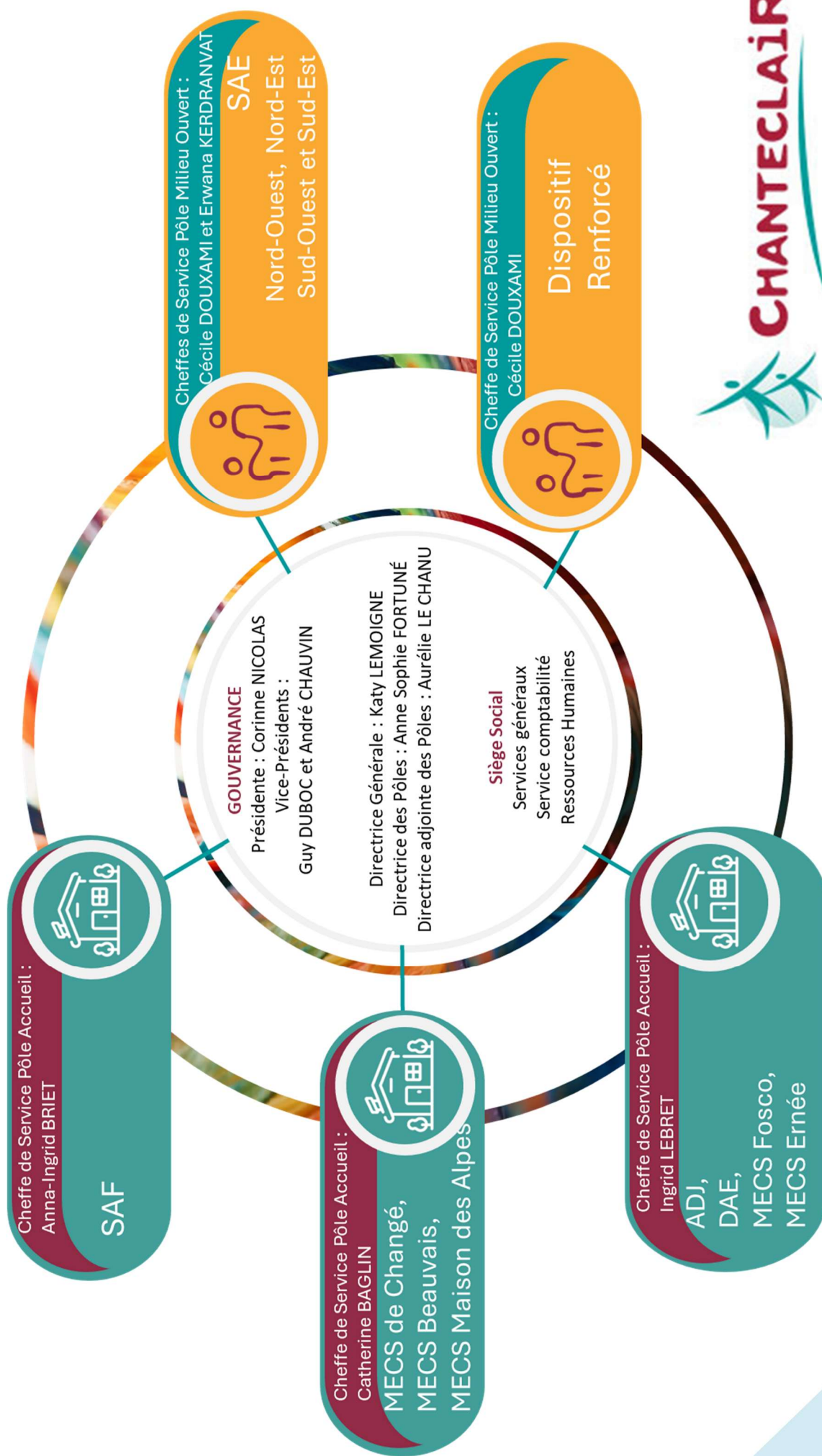
- Le 22 février 2024,
- Le 05 avril 2024,
- Le 07 juin 2024,
- Le 12 septembre 2024,
- Le 26 novembre 2024.

Le Conseil d'Administration s'est réuni :

- Le 22 janvier 2024,
- Le 25 avril 2024,
- Le 20 juin 2024,
- Le 17 octobre 2024.

L'Assemblée générale a eu lieu :

- Le 20 juin 2024



RAPPORT DE GOUVERNANCE



Notre année associative 2024 aura été marquée par de nombreuses contraintes.

Les conflits, en particulier celui de l'Ukraine qui sévit sur le territoire européen depuis plus de trois ans, les bouleversements politiques et économiques mondiaux, l'instabilité politique française, impactent chaque jour un peu plus les équilibres fragiles des personnes, notamment les plus vulnérables.

Nous assistons à un lent recul du pouvoir du vivre ensemble, décevant pour chacun, et le tissu associatif peine à garantir l'innovation sociale, dont il a toujours été pourtant fer de lance.

Les budgets sont contraints, l'attractivité des métiers du travail social est en berne et peine à trouver un nouveau souffle. Certains dispositifs expérimentaux ont été stoppés faute de financement pérenne, même après des années de fonctionnement et de réels résultats à destination des enfants et des familles.

Chanteclair, à ce titre a dû fermer son service d'accueil de jour, après 5 années d'exercice, et stopper cet accompagnement singulier dont de nombreux enfants ont pu bénéficier. Force est de constater que l'appui de ce service manque cruellement aujourd'hui aux enfants accueillis, non scolarisés, et qui auraient besoin de ce temps suspendu, en répit, extraits des accueils collectifs.

Pourtant notre association est résiliente :

- Elle répond aux appels à projets du territoire et entend pouvoir être un acteur actif, fiable, et porteur de réponses expertales et professionnelles.
- Elle organise des activités collectives, des sorties, et ce, au-delà de la nécessité de répondre à notre mission première, mais toujours afin d'accompagner les enfants vers plus de citoyenneté, d'accès à la culture...
- Elle pense l'action en poursuivant de mener des projets réflexifs et expérimentaux ; un est à souligner : celui de la participation des familles.
- Elle coopère sur le territoire : le groupement de coopération dont elle est membre fondateur aux côtés de 7 autres associations en témoigne. Elle coopère aussi en région, étant membre du groupement inter-associatif de coopération (le GIAC) afin de mutualiser des coûts, partager des connaissances sectorielles et garantir un niveau d'efficacité optimum.

Il nous reste à définir nos enjeux de demain et d'après-demain :

- Faire autrement,
- Rester agile,
- Être force de propositions,
- Maintenir notre attractivité et fidéliser nos professionnels.

Nos valeurs fondatrices continuent et continueront de nous animer, et les familles et enfants restent et resteront au cœur de nos missions.

Nul doute que nous devons accompagner la transformation de l'offre à l'épreuve des mouvements sociétaux, et parions sur notre intelligence collective afin d'y parvenir.

Comme un proverbe nous le rappelle : « seul on va plus vite, ensemble, salariés, partenaires, administrateurs, on va plus loin. »

Belle assemblée générale à toutes et tous.

Corinne NICOLAS, Présidente.

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une dernière plume couchée sur le papier, dédiée à notre belle Association

S'engager aurait-il quelque chose à voir et à faire avec un militantisme optimiste ? Ou autrement dit est-il désuet de croire, encore et encore et toujours... ? Devons-nous céder aux sirènes du raisonnable, comme si la volonté, le rêve et l'ambition, étaient nécessairement opposables....

Être militant aujourd'hui relève-t-il d'une douce utopie ? Ou autrement dit, nous faut-il construire des dystopies pour percevoir ce que demain pourrait être... ?

J'ai coutume de dire que l'avenir n'est plus ce qu'il était.... Et que les valeurs ne font plus recettes...

Désabusés nous sommes parfois, mais heureusement, valeureux nous sommes toujours !

L'humanité est un ciment, un ferment et notre association y contribue avec modestie, humilité mais sincérité chaque jour !

Il me semble que parler d'humanité est tellement plus enrichissant que de nous envisager sous le sceau de l'utilité sociale, celle qui s'évalue...comme si notre utilité sociale pouvait être perdue en chemin...

Les personnes accompagnées à l'association, familles, couples, parents, enfants, professionnels et bénévoles, tous réunis, autour d'une cause, de LA CAUSE : celle des enfants et de la défense de leurs droits universels !

Voilà de quoi lutter contre l'aridité décomplexée du cœur, que les sociétés libérales et lucratives aimeraient nous voir emprunter comme chemin !

Notre association, détient un trésor inestimable : sa conviction qu'en chacun réside de la ressource ! Nous avons besoin des uns et des autres, c'est une certitude ! N'en doutons plus et cultivons cette altérité !

La protection de l'enfance, l'enfance et la petite enfance, sont aujourd'hui totalement obérées, alors qu'il nous faut célébrer chaque victoire, même les plus petites.

Nous avons tous été petits, nés d'une famille, plus ou moins aimante, plus ou moins adaptée et ajustée, plus ou moins équilibrée et nous l'avons déjà oublié, comme si tout cela ne nous concernait pas ou plus précisément ne nous concernait plus.

L'oubli est terrible mais le réveil et l'éveil sont formidables ! Il nous faut retrouver la force du sursaut et l'énergie du combat : ne plus reculer pour affirmer les droits, conquérir des espaces de parole et de partage, convaincre pour fédérer et unir !

La voix des enfants, celle des parents et nous l'avons tellement entendu lors de notre recherche action participative, compte et doit nourrir nos réflexions, faire enseignement.

La protection de l'enfance est accusée parfois d'être une institution violente, ou dit autrement, nos établissements institueraient cette violence !

Oui, la violence existe et est présente ; elle est l'expression de douleurs, mais aussi, d'un manque criant de disponibilité humaine...tout simplement. Ecouter, mais écouter vraiment, c'est rester parfois à écouter le silence de l'autre...qui nous est adressé... Offrir du temps est devenu un luxe...et si c'était cela, finalement, le vrai luxe ?

Comment en sommes-nous arriver là ?

A Chanteclair, nous résistons, nous déployons, nous innovons, nous créons, nous croyons, le rapport d'activité de cette année 2024 en témoigne.

Nous poursuivons avec les personnes concernées le chemin, parfois sinueux.

Nous demeurons indéfectiblement solidaires.

Nous préservons un climat social serein, autant que faire se peut, au bénéfice de tous et de chacun.

Nous partageons un dialogue social construit et respectueux.

Je vous le dis, je suis extrêmement fière d'avoir dirigée cette association !

Je tire ma révérence et quitte notre association, le cœur plein, des souvenirs à foison, emplies de belles rencontres humaines.

Je n'ai aucun regret, j'assume pleinement les coups pris, et si devais remonter sur le ring pour défendre nos valeurs et surtout la qualité de nos accompagnements j'y retournerai ! Ce n'est pas le fruit d'un mauvais caractère, ni d'un esprit fougueux (quoique ?) mais plutôt l'expression d'un ADN militant et la nécessité d'une certaine exigence ! Sans doute aussi le sens du devoir : qui oblige à conjuguer loyauté et intégrité.

Être directrice générale EST une discipline exigeante : travailler avec sincérité oblige au courage ; mettre en jeu son courage nécessite d'y réfléchir à deux fois, et surtout de se demander si les coups pris maintiennent suffisamment l'équilibre précaire de l'engagement. Ce sont des compétences multiples et variées au bénéfice de chacun ! Être directrice générale, n'est pas du dévouement, mais bien une mission et un poste fait de conviction ; c'est éprouvant mais ça vaut terriblement le coup : celui de vous avoir tous fréquentés !

J'ai grandi à vos côtés, je me suis étoffée de vos remarques, vos points de vue alors maintenant place à la suite, l'écriture d'une nouvelle page à l'association. Je vous emmène un peu avec moi.

Gardez vos envies, elles sont précieuses, uniques et préservez votre militantisme, il fait tenir debout quand il y a du tangage ! Il est aussi la force de ne pas reculer !

Solidairement et Chanteclairement votre !

Katy LEMOIGNE, Directrice générale.

CHANTECLAIR DANS SON RÉSEAU



*Groupe constitué de la Croix rouge française, la Fondation d'Auteuil, la Fondation la Vie au grand air, SOS Village d'Enfants.

*GRAEMO : Groupement Régional de l'Assistance Éducative en Milieu Ouvert.

*DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination.

*GCSMS : Groupement de Coopération Social et Médico-Social.

DONNEES SOCIALES



141

PROFESSIONNELS



84% FEMMES



16% HOMMES

131 CDI

(82 % DE L'EFFECTIF)

10 CDD

(18 % DE L'EFFECTIF)

1926

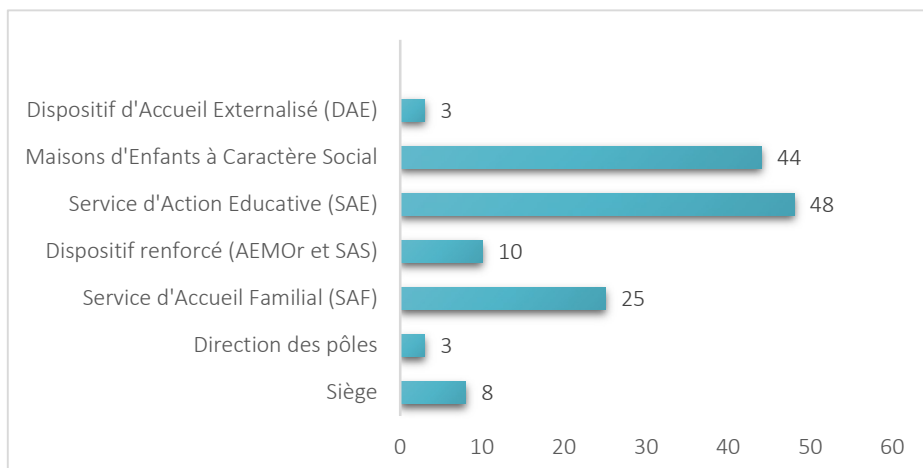
BULLETINS DE PAIE



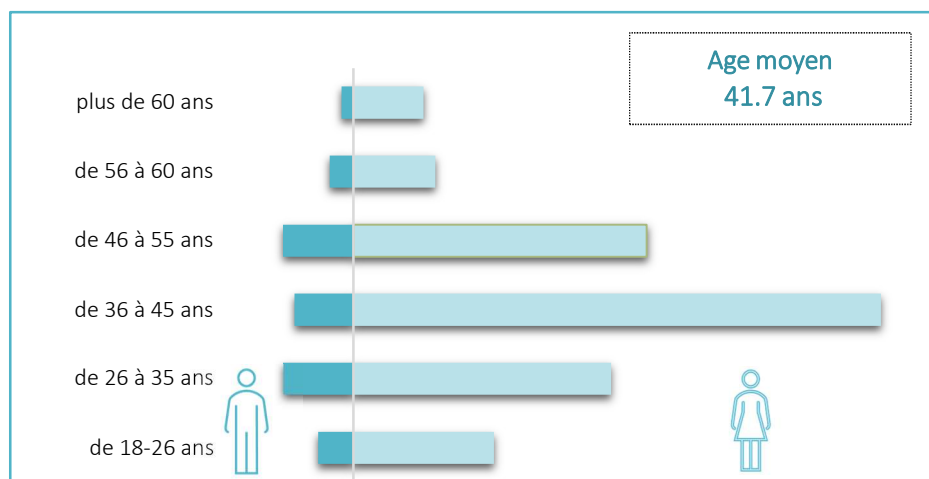
2 756

HEURES DE FORMATION

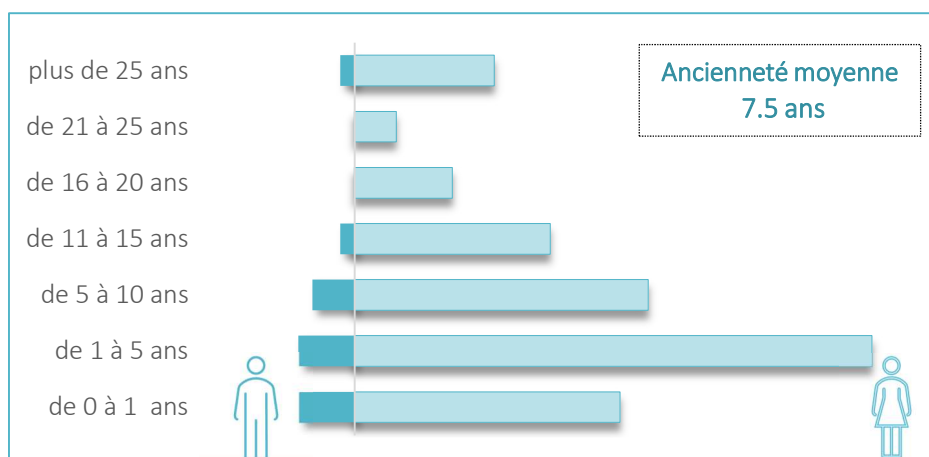
Répartition des effectifs par service



Pyramide des âges



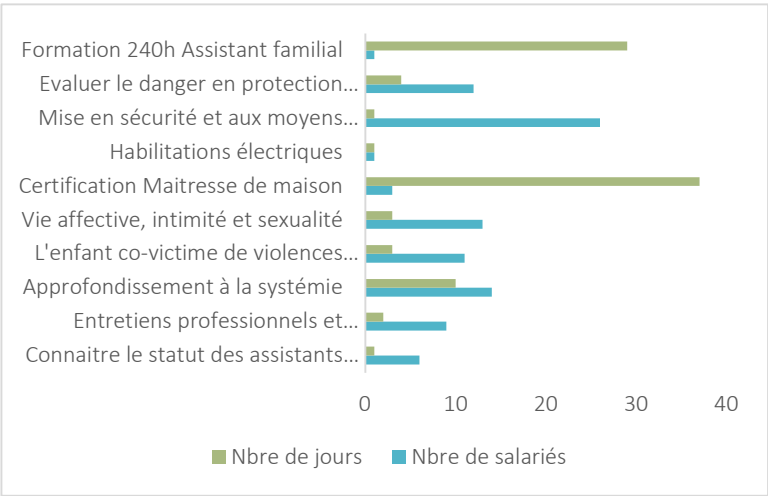
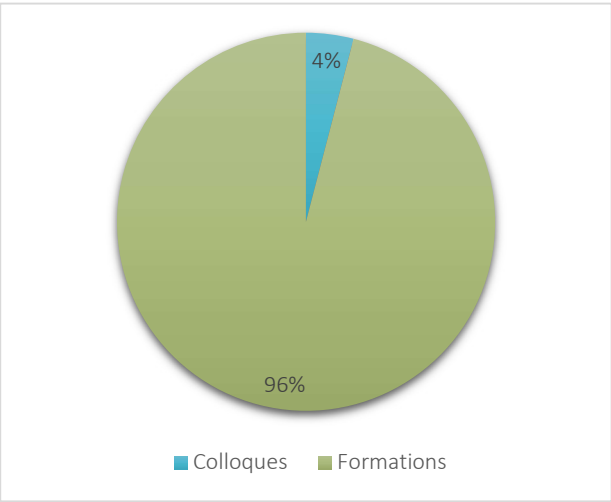
Pyramide des anciennetés



Informations sur les embauches et départs en CDI

	Ass. Familiaux	I.S.E.	SDN / Maîtresse de Maison	Professionnels administratifs	Cadres techniques	Cadres Hiérarchiques
Départ à la retraite	1	1	0	0	0	0
Départ de l'Asso.	2	15	0	1	0	1
Nbre total de départs	3	16	0	1	0	1
Recrutement	3	15	3	0	1	1

Répartition des formations en 2024



Formations réalisées en 2024 :

Thème	Public visé	Nbre de salariés	Nbre de jours
Connaitre le statut des assistants familiaux	Cadres hiérarchiques	6	1
Entretiens professionnels et initier la GPEC	Cadres hiérarchiques	9	2
Approfondissement à la systémie	Intervenants socio-éducatifs	14	10
L'enfant co-victime de violences conjugales	Intervenants socio-éducatifs	11	3
Vie affective, intimité et sexualité	Intervenants socio-éducatifs	13	3
Certification Maitresse de maison	Maitresse de maison	3	37
Habilitations électriques	Technicien de maintenance	1	1
Mise en sécurité et aux moyens de secours	Tous	26	1
Evaluer le danger en protection de l'enfance	Intervenants socio-éducatifs	12	4
Formation 240h Assistant familial	Assistant familial	1	29

Colloques :

Thème	Public visé	Nbre de salariés	Nbre de jours
ANMECS Qualité toi-même!	Intervenants socio-éducatifs	2	3
CNAEMO 44ème Assises Nationales	Intervenants socio-éducatifs	4	3
Journées régionales ANPF Le traumatisme d'un enfant	Intervenants socio-éducatifs	1	1
11ème Journées Nationales des Chefs de Service	Chefs de service	3	2
32ème journée étude ANPF	Intervenants socio-éducatifs	3	3
Journée systémie- Service de thérapie Familiale	Intervenants socio-éducatifs	8	1
Violences familiales, corps affectés ?	Intervenants socio-éducatifs	1	1
Théâtre-colloque 2024 : du Collectif Tout SEXplique 53 ! : La Maison qui pleurait - L'enfant au cœur des violences : les clés pour comprendre et accompagner	Intervenants socio-éducatifs	8	1
Colloque Dire ou ne pas Dire	Intervenants socio-éducatifs	1	1

Attractivité des métiers au sein de l'Association

L'année a été marquée par une mobilisation renforcée autour de l'attractivité des métiers, en particulier celui d'assistant familial. Conscients des difficultés de recrutement dans le secteur social et médico-social, nous avons déployé plusieurs actions concrètes visant à mieux faire connaître nos missions, à renforcer notre visibilité et à susciter des vocations.

Cette mise en valeur vise à répondre aux freins identifiés : méconnaissance du métier, représentations erronées, isolement perçu du poste d'assistant familial.



Actions de terrain pour aller à la rencontre des publics



Afin de renforcer notre visibilité et notre ancrage local, l'association a participé à plusieurs événements, dont des sessions d'information collective organisée avec France Travail.

Ces événements ont rassemblé des dizaines de participants venus découvrir l'association, les métiers exercés (en particulier celui d'éducateur et d'assistant familial) et les postes actuellement ouverts. Ces temps d'échanges ont permis à nos professionnels d'illustrer leur quotidien, de répondre aux interrogations et de partager leur engagement avec authenticité. Cette proximité a été saluée tant par les participants que par les partenaires de l'emploi présents.

Un métier de sens à promouvoir

Dans un contexte où les vocations dans les métiers du lien se font plus rares, nous poursuivons notre mission de valorisation d'un métier exigeant mais profondément humain :

- Accompagnement affectif et éducatif des enfants confiés ;
- Intégration dans une équipe pluridisciplinaire avec suivi et soutien ;
- Rôle actif dans l'élaboration du projet de l'enfant.

À travers ces actions, l'association Chanteclair réaffirme son engagement pour le recrutement de professionnels investis, porteurs de valeurs fortes et prêts à s'impliquer durablement auprès des jeunes et des familles en difficulté.



Une ouverture vers les futurs professionnels du secteur

Dans cette même dynamique, l'association a accueilli près de 10 stagiaires au cours de l'année, issus de formations diverses : Educateur spécialisé, Moniteur éducateur... Ces jeunes en formation provenaient d'établissements partenaires tels qu'Askoria, le CEFRAS ou encore l'Arift. Leur intégration au sein des équipes a constitué un enrichissement mutuel : elle leur a permis de confronter les apports théoriques à la pratique de terrain, tout en insufflant une dynamique nouvelle auprès des professionnels en poste.

L'ÉVALUATION DES SERVICES

L'évaluation des services ; un temps fort pour notre association.

La dernière évaluation des services de notre association s'est déroulée en 2014.

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la Haute Autorité de Santé. Elle lui a confié la responsabilité d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale, avec un référentiel commun à tous les ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux). Le but étant d'évaluer la qualité des prestations délivrées par l'ESSMS dans un objectif d'amélioration continue de la qualité et ce tous les 5 ans.

Ce nouveau référentiel est structuré en 3 chapitres :

- La personne accompagnée (l'accompagné traceur), en appréciant la qualité des prestations délivrées et en positionnant la personne accompagnée actrice de son parcours)
- Les professionnels (le traceur ciblé) en renforçant la dynamique qualité au sein des ESSMS.
- L'ESSMS (l'audit système) en promouvant une démarche porteuse de sens pour les professionnels.

Autour de 9 thématiques :

- ✓ La bientraitance et l'éthique
- ✓ Les droits de la personne accompagnée
- ✓ L'expression et la participation de
- ✓ La personne accompagnée
- ✓ La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement
- ✓ L'accompagnement à l'autonomie
- ✓ L'accompagnement à la santé
- ✓ La continuité et la fluidité des parcours
- ✓ La politique des ressources humaines
- ✓ La démarche qualité et gestion des risques

157 critères sont évalués dont 17 critères impératifs.

Ainsi après que le calendrier de l'évaluation ait été défini par la direction de la protection de l'enfance, le cabinet Oulad accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation) a été retenu pour mener l'évaluation qui s'est déroulée du 9 septembre au 18 octobre 2024. L'ensemble des services concernés ont été évalués à savoir 8 services : MECS Maison des Alpes, MECS d'Ernée, MECS du Fosco, MECS de Beauvais, le SAF, le DAE, le SAS et le SAE.

Ce fut un temps fort pour notre association tant dans la préparation que dans l'organisation de l'évaluation avec l'implication des enfants, celle des professionnels à la fois en tant que référents des jeunes rencontrés pendant l'évaluation mais aussi en tant que salarié mettant en œuvre les bonnes pratiques professionnelles, puis celle des cadres dans leur capacité à atteindre les objectifs fixés.

La mobilisation de tous ces acteurs a été à la hauteur de l'attendu de l'évaluation avec la volonté de répondre aux attendus, de donner à voir la façon dont les enfants et jeunes sont accompagnés et respectés dans leurs droits et libertés et acteurs de leur projet.

Sur les 17 critères impératifs pour chacun des 8 services évalués, 8 n'ont pas obtenu la note minimale de 4, sur un ou plusieurs services et ont donc nécessité la réalisation d'un plan d'actions.

Les critères concernés sont les suivants :

2.2.4 Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.

2.2.5 Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.

3.11.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.

3.12.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.

3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.

3.13.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.

3.14.1 L'ESSMS définit avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.

3.14.2 L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.

A noter que les critères 2.2.4 et 2.2.5 n'ont pas été validés car dans un dossier n'a pas été fait mention par écrit du respect de ces droits en dépit d'un échange oral.

A retenir que l'évaluation des 8 services a été positive et a révélé des points forts tels que la qualité des relations de confiance entre les professionnels et les personnes accompagnées,

un aspect essentiel souligné dans les témoignages recueillis. De plus, un processus de recrutement bien structuré, assorti d'un accompagnement adapté à l'intégration des nouveaux salariés contribuent à la qualité globale des services.

Les liens entre les services et la diversité des accompagnements permet d'éviter les ruptures et de sécuriser le parcours des jeunes.

L'accompagnement vers l'autonomie a été salué par les évaluatrices grâce au studio rattaché aux MECS, permettant de proposer un palier progressif entre la maison et l'entrée dans un logement autonome. Cette modalité d'accompagnement a donné lieu à l'obtention d'une étoile (notation supérieure à 4).

Des axes d'amélioration ont été identifiés, notamment sur la traçabilité des actes quotidiens et des comptes rendus éducatifs. L'appropriation du logiciel métier Silao va permettre de centraliser les données et de rendre compte des accompagnements menés et des réponses faites aux demandes des jeunes.

Un autre axe de progrès a été identifié à savoir celui de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques. L'association s'est engagée activement dans cette démarche en mettant en place le logiciel Qualinéo pour structurer et renforcer sa stratégie. Ce processus encore en développement, vise à instaurer une culture commune de la qualité de l'ensemble des services.

Les 8 rapports d'évaluations ont été adressés à la direction de la protection de l'enfance ainsi qu'à la Haute autorité de Santé fin décembre 2024.

Un plan d'action reprenant les critères impératifs non validés sera construit par l'association et adressé aux parties prenantes début 2025. Ce plan sera ensuite partagé avec les équipes afin de poursuivre au long cours notre engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité auprès des personnes que nous accompagnions.

PÔLES ACCUEIL ET MILIEU OUVERT

Pôle Milieu Ouvert

Service d'Action Educative (S.A.E.)

Dispositif Renforcé / Service d'Accompagnement Séquentiel (S.A.S.)

Service d'Accueil Familial (S.A.F.)

Service des Hébergements :

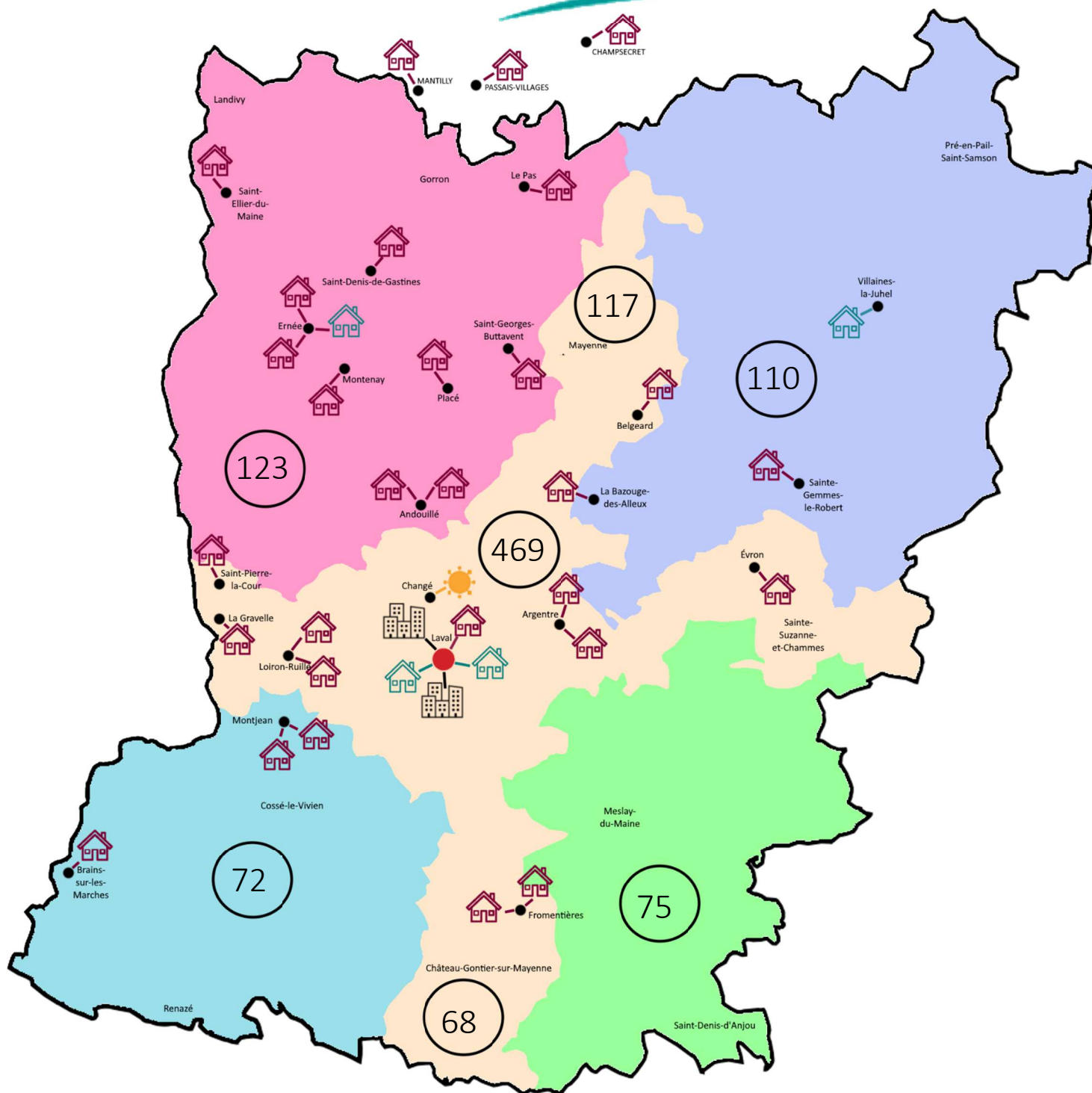
- Quatre Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)
 - MECS de Beauvais (Laval)
 - MECS du Fosco (Laval)
 - MECS de la Maison des Alpes (Villaines La Juhel/Mayenne)
 - MECS d'Ernée

→ Dispositif d'Accueil Externalisé (D.A.E.)

Accueil De Jour (A.D.J.)

Pôle Accueil

LIEUX D'INTERVENTION



Familles d'accueil



Bureaux/Siège



**13 Logements
diffus au D.A.E.**



MECS



Accueil de jour



**Mesures de milieu
ouvert au 31/12/2024**

Habilitation globale : 855 enfants

File active : 1122 enfants

PÔLE MILIEU OUVERT

❖ Service d'Action Educative (S.A.E.)



962 Jeunes accompagnés

16 C.J.M.
375 A.E.D.
571 A.E.M.O.



330 A.E.M.O
230 A.E.D

Surcroît d'activité :
99 A.E.M.O
69 A.E.D

186 Fonds de dossier reçus
(A.E.D.)

111 Dossiers
contractualisés
34 Dossiers non
contractualisés



465



497

Âge du public accompagné

- 3 ans	4 à 6 ans	7 à 10 ans	11 à 13 ans	14 à 17 ans	18 ans et plus
73	133	237	224	279	16
Minimum :			7 mois		
Maximum :			19 ans		
Moyenne :			11 ans		

Entrées

Sorties

	Entrées	Sorties
C.J.M.	9	6
A.E.D.	117	126
A.E.M.O.	150	159
TOTAL	276	291

Durée de la prise en charge des A.E.D.

- 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
47	105	151	55	17
Minimum :		1 mois		
Maximum :		10 ans et 3 mois		
Moyenne :		1 an et 10 mois		

Motifs des Sorties des A.E.D.

	Nombre	%
Fin de toute intervention au titre de la protection de l'enfance	89	71%
Changement de département	5	4%
Placement ASE	4	3%
Placement Educatif à Domicile	5	4%
S.A.S.	9	7%
A.E.M.O.	8	6%
C.J.M.	2	2%
Majorité	4	3%

Lieu de vie des jeunes

Nombre

%

Au domicile des parents	202	21,00%
Au domicile de la mère	610	63,41%
Au domicile du père	112	11,64%
Au domicile d'un tiers	34	3,53%
A son propre domicile	4	0,42%

Durée de la prise en charge des A.E.M.O.				
- 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
94	16	243	84	42
Minimum :		1 mois		
Maximum :		10 ans et 6 mois		
Moyenne :		2 ans		



Analyse / Points marquants de l'année 2024 :

Une augmentation très nette des fins d'intervention au titre de la protection de l'enfance

Ces situations représentaient 50% en AED l'an passé, et sont comptées au nombre de 71% en 2024. De la même manière dans le cadre des AEMO, elles atteignaient 25 % antérieurement, et représentent désormais 41%. A titre d'exemple, la fratrie Nathan et Kenzo B. a bénéficié d'une première mesure d'AEMO en mai 2019. Le contexte de séparation conflictuelle des parents, de violences conjugales, d'alcoolisation, conduisait à une absence de prise en charge adaptée des jeunes enfants. Après un temps important d'affiliation, de mise en sens de la mesure, les deux parents se sont progressivement approprié les enjeux éducatifs de l'accompagnement. Juillet 2024, les conclusions du bilan mettent en lumière l'émancipation de Madame, à mettre en lien avec son dépôt de plainte qui contribue pleinement à son mieux-être. Son discours est prévenant vis-à-vis de ses enfants et la prise en charge qu'elle leur propose leur permet de profiter pleinement de leur adolescence. La prise en charge de leur père au sein de la famille recomposée est adaptée et permet aux mineurs d'appréhender l'avenir avec sérénité, extérieur aux fragilités maternelles. Les

Motifs des Sorties des A.E.M.O.	Nombre	%
Fin de toute intervention au titre de la protection de l'enfance	65	41%
Changement de département	13	8%
Changement de service	8	5%
Placement ASE	19	12%
Placement Educatif à Domicile	11	7%
Placement DAE	1	1%
A.E.D.	16	10%
C.J.M.	7	4%
Majorité	19	12%

préconisations du service vont dans le sens d'un arrêt de toute intervention.

Un ralentissement des mesures administratives

Nous notons une baisse de l'activité en particulier pour les mesures AED : 375 mesures en 2024 contre 425 mesures en 2023. En effet, nous constatons une augmentation du nombre de situations pour lesquelles nous sommes sollicités mais qui ne donnent pas lieu finalement à une contractualisation. Certains parents peuvent refuser la mise en place d'une mesure en raison d'une temporalité qui ne correspond plus à leur réalité, c'est-à-dire entre le délai de la demande et celui de la mise en œuvre effective. Par ailleurs, les changements d'interlocuteurs à la Direction de la Protection de l'Enfance ont conduit à différer les contractualisations.

Les éléments significatifs sur l'évolution des tranches d'âge et l'inversion de la représentation du genre

Alors que nous observons depuis plusieurs années une augmentation constante des mesures d'accompagnement des plus jeunes enfants, cette année la courbe s'infléchit en légère baisse

dans l'accompagnement des enfants de moins de trois ans (de 8,85% à 7,5%), une stabilité des 4-10 ans, alors qu'il y a plutôt une légère hausse dans les tranches d'âge de plus de 11 ans (+ 1 % pour les 11-17 ans et + 0,4 pour les plus de 17 ans). Les magistrats privilégient plutôt des AEMO Renforcées pour les plus petits, ou plus encore, des PEAD.

Si jusqu'à présent la proportion des garçons accompagnés était systématiquement supérieure à celle des filles, cette année elles représentent presque 52% des effectifs (pour 48% des effectifs l'an dernier). L'évolution sociétale dans la prise en compte du vécu ou de la parole féminine en est possiblement une traduction.

Participation des familles aux réunions concernant la mesure éducative

L'ensemble des équipes du pôle milieu ouvert s'est engagée dans une démarche expérimentale de présence des familles aux réunions du déroulé de mesure. Cette expérimentation a conforté notre conviction d'associer autrement les parents à l'accompagnement. Pour envisager une généralisation de ce nouveau mode de collaboration avec les parents, il nous faut définir avec les professionnels les modalités organisationnelles à retenir de façon à pouvoir intégrer cette nouvelle modalité en tenant compte de notre taux d'encadrement actuel. Ainsi, un nouveau référentiel de mesures verra le jour courant 2025.

Recueil des avis des parents et jeunes majeurs

Les familles et les jeunes majeurs ont été destinataires d'un questionnaire, recueillant leur avis sur les propositions et l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier. Les retours des familles mettent en lumière des éléments positifs lors de l'entretien d'accueil : les documents remis sont clairs, utiles ; les enfants accordent beaucoup d'importance à ce temps où ils se sentent entendus. De la même manière, les horaires d'ouverture, la possibilité d'obtenir des rendez-vous après 17h30 et la facilité d'accès aux

référents éducatifs par les familles sont appréciés. Le rythme des rencontres répond également aux attentes. Les mots clefs recensés sont "écoute", "confiance", "bienveillance", et "dialogue".

Recours aux OPP : contexte et sens de la mission de protection des professionnels à l'égard des enfants et des jeunes

Le SAE et le Dispositif renforcé ont sollicité 8 ordonnances de placement provisoire (OPP) contre 23 en 2023. Il est donc observé une réduction du recours aux OPP. Force est de constater que près de 70% des mesures concernées étaient des mesures en attente de moyens renforcés. (AEMOR ou SAS). La limitation des placements, bien qu'elle puisse s'inscrire dans une logique de maintien du lien familial et d'évitement du traumatisme de la séparation, montre ses limites dans les situations à risque élevé. En l'absence de réponse concrète, structurée et renforcée, la situation familiale se dégrade progressivement.

Les professionnels doivent intervenir dans un cadre fragile, souvent en gestion de crise, sans disposer des marges d'action nécessaires pour inverser la dynamique de mise en danger. Le décalage entre les décisions prises et les moyens disponibles sur le terrain fragilise l'efficacité des mesures de protection et entame la confiance des familles et des enfants envers les institutions.

Pour la première fois, en fin d'année, deux OPP n'ont pu se mettre en œuvre ou plusieurs jours après la décision. Ces placements en urgence non effectifs entraînent des conséquences importantes, à la fois sur l'enfant concerné et sur les professionnels en charge de sa protection. L'enfant peut vivre une grande insécurité émotionnelle. Il perçoit l'instabilité des décisions, ce qui nourrit un sentiment d'abandon, de confusion, voire de méfiance vis-à-vis des adultes censés le protéger.

Pour les équipes éducatives, cela représente une situation de tension et de déséquilibre. D'une part, les professionnels sont souvent contraints

de maintenir un accompagnement de crise, alors même qu'ils ont constaté une mise en danger et que les conditions ne sont plus réunies pour garantir la sécurité de l'enfant dans son milieu familial. Cette situation peut provoquer un sentiment d'impuissance, de frustration, voire d'épuisement chez les intervenants, qui se trouvent à la fois dans l'obligation d'agir, mais sans moyens concrets pour assurer la protection effective. Enfin, cela pose un risque institutionnel et éthique : la mesure décidée n'étant pas appliquée, les droits fondamentaux de l'enfant à être protégé peuvent être mis en défaut. Cela met également à mal la crédibilité des décisions judiciaires ou administratives aux yeux des familles, des enfants et des partenaires.

Augmentation constante des Contrats Jeunes Majeurs

En forte augmentation en 2023, la contractualisation de Contrats Jeunes Majeurs s'inscrit désormais dans une continuité de l'accompagnement en milieu ouvert (+ 38%). En effet, en 2023, le profil des jeunes bénéficiaires de CJM dessinait plutôt un public de jeunes majeurs vulnérables, éventuellement en situation de handicap, ou de tout jeunes parents. La poursuite de l'accompagnement par un référent éducatif avec un lien d'affiliation solide et une confiance acquise, permettait d'appréhender au mieux les relais sur le secteur adulte. La constitution de dossiers auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie, de demande de protection auprès des majeurs (curatelle, tutelle), ou bien le maillage de partenariats avec les professionnels de la petite enfance, constituaient des prérequis à la prise d'autonomie. Aujourd'hui, l'ensemble des jeunes majeurs peuvent solliciter un CJM, de quelques mois à un an, en sorte de voir aboutir leurs démarches de fin de scolarisation, d'accès aux premières démarches d'insertion, de premier emploi, d'autonomie sur un premier logement, etc.

Fin des audiences systématiques :

Depuis le mois de septembre 2024, le Tribunal pour Enfant (TPE) n'audience plus systématiquement les situations arrivant à échéance et pour lesquelles un renouvellement ou un arrêt de mesure est préconisé. Seules les situations préconisant une mesure renforcée ou un placement font systématiquement l'objet d'une audience. Les conséquences de cette organisation au TPE impactent l'organisation du déroulé de mesure. En effet, les préconisations prennent désormais deux formes : d'une part la nécessité éventuellement identifiée et argumentée de la tenue d'une audience, et d'autre part la préconisation en termes de mesure. Les parents sont amenés également à se positionner sur leur demande de tenue d'audience. Les préconisations quant aux audiences sont attendues trois mois avant l'échéance de la mesure. Il a donc été nécessaire de réorganiser les dates de synthèses, et de les avancer environ d'un mois. Les rapports de fin de mesure sont, eux, attendus deux mois avant échéance.

En cas de décision sans audience, les retours du TPE actent la poursuite ou l'interruption des suivis à date de rédaction de la décision, ce qui n'est pas sans conséquence sur la conduite des suivis éducatifs lorsqu'ils s'interrompent soudainement.

Place aux partenaires

Comme chaque année, durant les réunions de service, nous avons convié plusieurs partenaires avec qui nous sommes en lien au travers de l'accompagnement des familles :

Enosia : Deux cheffes de services ont présenté les différents services présents à Enosia. Une connaissance plus fine des dispositifs s'avère importante. La coordination entre ces deux types de structures est essentielle pour éviter les ruptures de parcours et limiter les risques de marginalisation ou d'exclusion.

DPE : Une RTPPE, une psychologue et une éducatrice (déjà venue en 2022) ont abordé avec les professionnels la participation des familles aux réunions du déroulé de mesure. Ce temps se voulaient surtout un échange, l'expérimentation étant en cours au sein de Chanteclair.

Inalta : Un chef de service et un professionnel sont venus présenter le dispositif PEAD (placement éducatif à domicile), nouveau dispositif présent sur le territoire.

Actions / Projets collectifs :

Le projet Nord-Ouest : “Tous à vélo !”

Un travail autour de l'autonomie dans les déplacements

Sur l'équipe Nord-Ouest, six jeunes âgés de 11 à 17 ans ont participé à ce projet : trois filles et trois garçons. Certains adolescents étaient plus jeunes que le profil envisagé lors de l'écriture du projet, en lien avec un autre paramètre : la nécessité pour chacun de venir avec un vélo. Or, par exemple, deux des adolescents préalablement pressentis pour participer à l'atelier n'en avaient plus.

Dans un premier temps, les six jeunes ont participé à l'atelier “entretien et réparation” le mercredi 24 avril 2024, de 10h à 12h30 dans les locaux de l'association Place au Vélo, allée du Vieux Saint Louis à Laval. Deux éducateurs et une éducatrice stagiaire ont organisé la venue du groupe et des vélos, puis encadré l'activité.

Tous les jeunes se sont montrés motivés par l'aspect « mécanique » de la rénovation de leur vélo. Ils ont participé aux réparations à hauteur leurs capacités. Ce temps a été un support d'échanges avec les jeunes très productif.

L'activité s'est prolongée autour d'un pique-nique, pris au service en raison d'une météo capricieuse. Une partie de Uno effrénée a contribué à garantir une bonne ambiance dans le groupe !

Le groupe a rejoint la maison de quartier du Tertre à 15h, où une animation autour du vélo

était organisée par l'association Place au vélo. Un circuit d'essai était mis à disposition, ce qui a permis à chacun de tester les réparations effectuées le matin même et d'affiner quelques petits réglages. Les capacités des jeunes à manier leurs vélos ont ainsi pu être évaluées.

La deuxième partie du projet consistait à organiser une sortie à vélo en ville, encadrée par l'association Place au vélo, afin que les jeunes apprennent à circuler en sécurité, dans le respect du code de la route. Mais une partie des vélos réparés étant à nouveau hors d'usage, il a fallu différer ce programme. La question de l'autonomie dans les déplacements reste un axe important de travail pour les plus âgés des adolescents.

Bilan du projet de l'équipe Sud-Ouest

Temps fort 2024 : La mise en place de prise en charge groupale et sectorisée

Un maillage partenarial toujours plus riche

En 2024, un projet innovant de prise en charge sectorisée a vu le jour, structuré autour de trois territoires : Château-Gontier, Craon et Laval. Chaque secteur a proposé une activité culturelle en lien avec son environnement local : visite du théâtre des Ursulines et participation à un spectacle au Carré à Château-Gontier, découverte du château de Craon à travers une chasse au trésor. Enfin, à Laval, une immersion à la Maison Bleue avec des temps d'échange et de participation à des activités autour de la journée de l'Europe étaient organisées par La Maison de l'Europe et le Point Info Jeunesse.

Cette approche a permis de créer une dynamique de proximité avec les jeunes et leurs familles. Le territoire devient alors un repère familier, facilitant l'implication et renforçant le sentiment d'appartenance. L'ancrage local a également favorisé la prise de contact avec les partenaires associatifs, culturels et sociaux, ouvrant la voie à un travail en réseau plus riche et à une inscription future.

Autre point fort : la diversité des tranches d'âge représentées au sein des groupes, et la récurrence des rencontres (deux à trois séances par groupe), qui ont permis de renforcer les liens interpersonnels, de sécuriser les jeunes entre eux, et de contribuer à la déstigmatisation de la mesure éducative. Ainsi certains blocages à fréquenter ces lieux ont pu être dépassés.

Perspectives

Ces groupes ont favorisé l'émergence d'une dynamique collective entre jeunes, ouvrant la possibilité de futures visites à domicile (VAD) communes. Forts de ce constat, il est envisagé de pérenniser ce type d'accompagnement groupal en le déclinant par âge, par problématique et par territoire, sur des formats courts (3 à 4 séances), hors vacances scolaires. Une forme de contrat d'engagement sur l'ensemble des séances pourrait structurer et valoriser la participation des jeunes et des familles.

Contraintes identifiées

Quelques limites restent à prendre en compte, notamment la question de la mobilité des familles, l'accès à des lieux et salles adaptés, et parfois, la garde des enfants en bas âge non scolarisés lors de l'implication des parents. Le recours à un éducateur supplémentaire pour assurer les transports apparaît comme une piste à explorer pour lever certaines de ces contraintes.

Bilan du projet « Au Foin de la Rue 2024 » par l'équipe Sud-Est

Devenir acteur de l'accès à la culture

L'équipe du Sud-Est du SAE a souhaité poursuivre cette année le partenariat initié l'année 2023 avec l'association *Au Foin de la rue*.

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans une démarche d'ouverture vers l'extérieur et d'accès à la culture pour les jeunes que nous accompagnons. Nous avons repéré au cours des différents accompagnements précédents de

nombreux freins pour certains jeunes sur cette thématique. Or, la culture fait partie intégrante de l'éducation et favorise l'intégration de la personne dans son environnement.

Par ailleurs, nous avons repéré que l'art sous toutes ses formes a permis à chaque jeune de dévoiler et renforcer des compétences individuelles. Les jeunes ont montré une capacité à s'investir, à s'ouvrir à l'autre et à confectionner et créer des objets qui pourront leur être précieux par la suite.

La fréquence et la participation active de chacun a permis à la fois de créer des relations différentes de celles initiées dans le cadre d'un accompagnement classique, mais également de favoriser une connaissance mutuelle permettant une ambiance détendue nécessaire au bien être de chacun et à la réalisation d'œuvres. Ce projet englobe des notions qui nous importent : le vivre ensemble, l'engagement, la corrélation dynamique individuelle et dynamique collective, la valorisation et l'estime de soi, la découverte de soi.

Bilan de l'atelier « Clown » "JOUONS AVEC NOS EMOTIONS" sur l'équipe Nord-est





Nous expérimentons un nouvel atelier éducatif qui vise à favoriser l'expression des émotions au travers de l'expression corporelle et la pratique du Clown (Clown de théâtre, dit Clown DIEU). Nous proposons via des exercices ludiques de stimuler plusieurs dimensions préparant au jeu de clown : son rapport au corps (coordination, tonus, équilibre, latéralité, etc...), la confiance en soi, la confiance en l'autre, la voix, l'écoute, etc...

"Le jeu de clown" permet dans un second temps d'explorer la gamme émotionnelle (repérer différents états émotionnels) et de jouer physiquement ces états (le Clown étant toujours dans l'exagération de ses états d'âme).

Mais si le clown est facétieux, parfois grotesque et souvent émouvant, il ne peut dérouler ses frasques que dans un espace donné (espace de jeu) et à la condition de porter son nez rouge (nez magique qui ouvre les portes de l'imaginaire et autorise celui qui le porte à l'exagération).

Nous avons donc réuni un groupe de 12 enfants (de 8 à 12 ans) autour de cette activité, à raison de 6 séances dans l'année (le mercredi de 14h30 à 16h30). Ce groupe de travail est animé à tour de rôle par deux intervenants et supervisé par une psychologue.

S'il est encore trop tôt pour réellement mesurer l'impact de cet atelier, il est indéniable qu'il plait aux participants : assiduité sur l'année, engouement suscité. Nous prévoyons de poursuivre l'an prochain notre expérimentation mais avec un groupe plus restreint (6 à 8 jeunes) afin de limiter l'émergence de sous-groupes et d'accompagner davantage chaque participant dans l'exploration et l'expression des émotions.

❖ Dispositif Renforcé / Service d'Accompagnement Séquentiel (S.A.S.)



104 Jeunes accompagnés

2 C.J.M.

53 S.A.S.

49 A.E.M.O.r.



30 A.E.M.O.r.

39 S.A.S.

Surcroît d'activité :

9 A.E.M.O.r.

35 Fonds de dossier reçus (S.A.S.)

36 nouvelles mesures avec moyens renforcés préconisés



56



48

Âge du public accompagné

- 3 ans	4 à 6 ans	7 à 10 ans	11 à 13 ans	14 à 17 ans	18 ans et plus
4	18	31	25	24	2
Minimum :		1 an			
Maximum :		18 ans			
Moyenne :		10 ans			

Durée de la prise en charge des S.A.S.

- 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
9	11	21	11	1
Minimum :		1 mois		
Maximum :		5 ans et 11 mois		
Moyenne :		1 an et 9 mois		

Durée de la prise en charge des A.E.M.O.r.

- 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
8	4	28	8	1
Minimum :		1 mois		
Maximum :		5 ans et 3 mois		
Moyenne :		1 an et 9 mois		

	Entrées	Sorties
C.J.M.	1	1
S.A.S.	16	15
A.E.M.O.r.	11	10
TOTAL	28	26

Motifs des Sorties des S.A.S.	Nombre	%
Fin de toute intervention au titre de la protection de l'enfance	2	13%
Placement ASE	4	27%
Placement Educatif à Domicile	1	7%
Placement MECS Chanteclair	2	13%
A.E.D.	3	20%
A.E.M.O.	2	13%
Majorité	1	7%

Motifs des Sorties des A.E.M.O.r.	Nombre	%
Maintien de l'AEMO	4	40%
Fin de toute intervention au titre de la protection de l'enfance	1	10%
Changement de département	1	10%
Placement ASE	1	10%
Placement Educatif à Domicile	2	20%
Majorité	1	10%



Analyse / Points marquants de l'année 2024 :

Allongement des mesures

Entre 2023 et 2024, nous constatons un allongement de la durée des mesures, que ce soit en SAS (+15%) ou en AEMOR (+ 30%). Ce constat peut revêtir plusieurs hypothèses.

L'allongement des délais d'exécution des mesures éducatives en protection de l'enfance est une problématique croissante en France, exacerbée par un contexte institutionnel et social tendu. Les décisions d'accompagnement éducatif, qu'elles soient judiciaires ou administratives, peinent à être mises en œuvre dans des délais acceptables et notamment en renforcé, compromettant ainsi l'efficacité de la mesure. Pour aperçu, la liste d'attente des mesures renforcées à Chanteclair oscille entre 70 et 90 mesures, chaque mois. Alors les situations arrivent plus dégradées, nécessitant un accompagnement au plus long cours. Aussi, les décisions de placement non mises en œuvre impactent directement sur la durée des mesures, les Juges des enfants prolongeant aujourd'hui systématiquement la mesure de milieu ouvert d'au moins 3 mois.

Il est aussi intéressant d'observer ce constat par le prisme des profils actuels des parents suivis par le dispositif renforcé. En effet, les professionnels sont de plus en plus amenés à accompagner des parents présentant une déficience intellectuelle, des troubles cognitifs et/ou psychiatriques. Ces situations posent des défis particuliers, notamment en ce qui concerne l'intégration et l'application des conseils éducatifs. L'instabilité cognitive, les troubles de l'attention ou la faible capacité d'anticipation entravent parfois leur capacité à assurer une continuité éducative cohérente. Ces difficultés entraînent fréquemment une mise en œuvre partielle ou inappropriée des recommandations professionnelles, même lorsqu'un réel effort de la part des parents est observé.

En conséquence, l'accompagnement éducatif et social s'inscrit souvent dans une temporalité plus longue que dans d'autres situations familiales.

Relais

Contrairement à l'année 2023, les professionnelles du service renforcé ont mis en place davantage de relais, permettant ainsi à sept enfants d'en bénéficier.

Il s'agit de temps d'accueil organisés au sein d'une famille d'accueil, pouvant se dérouler sur un week-end, en journée ou pendant les vacances scolaires. Ces relais peuvent aussi être mis en place dans le cadre des dispositifs proposés par les MECS, en complément ou en soutien à une mesure éducative.

Le relais favorise la cohérence et la continuité de l'accompagnement éducatif. Dans une mesure renforcée, le projet pour le jeune implique souvent plusieurs intervenants. Intégrer des relais dans ce réseau permet d'ajuster les réponses en fonction des besoins du jeune, des moments de crise et des objectifs éducatifs.

Des relais réguliers permettent à la famille et/ou à l'enfant de se ressourcer, de prendre du recul et aussi de prévenir l'épuisement de la famille.

L'objectif pour 2025 sera d'identifier et de mobiliser un réseau de familles d'accueil relais.

Actions / Projets collectifs :

Séjour famille

Mme P est mère isolée de quatre enfants, âgés de 11 ans, 9 ans, 6 ans et 4 ans. Elle bénéficie d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure SAS. Mme est partie prenant de l'accompagnement et n'est jamais partie en vacances avec ses enfants.

Le séjour éducatif avait pour objectifs d'observer les dynamiques familiales dans un moment convivial, de soutenir la mise en place de repères éducatifs (cadre, gestion de la frustration, temps d'écran), de travailler sur l'autonomie des enfants et le rythme des repas (éviter le grignotage), ainsi que la diversification alimentaire.

Le séjour éducatif constitue un temps d'observation et de travail privilégié pour les parents et les professionnels. Dans le cadre de ce séjour, plusieurs effets ont pu être observés chez Madame P. Elle exprimait le désir de passer du temps de qualité avec ses enfants. Elle s'est

montrée particulièrement investie et moteur dans les activités proposées, avec l'envie de créer des souvenirs partagés. Ce temps privilégié lui a permis de porter un regard différent sur ses enfants, favorisant une relation plus apaisée et positive. Si certains acquis du séjour ont pu être transposés au domicile, certains anciens réflexes, comme le recours excessif aux écrans, sont toutefois réapparus rapidement. Censément, les effets observés restent souvent fragiles et nécessitent un accompagnement dans la durée pour être stabilisés et transférés au domicile.

Les bénéfices de ce type d'accompagnement peuvent parfois nécessiter du temps avant de se manifester pleinement. À titre d'exemple, Madame D., qui avait participé au premier séjour famille en 2021, a pu, deux ans plus tard, organiser seule des vacances avec ses enfants.



Ateliers autonomie



Objectifs :

- Recueillir les connaissances des enfants sur le concept d'autonomie
- Apporter des savoirs aux enfants sur ce qu'est l'autonomie
- Informer les enfants sur leur droit à l'autonomie

Déroulement :

1. Réflexion sur le mot autonomie
2. Définition de l'autonomie :
3. Atelier pour illustrer (Photo langage, Atelier lecture sur l'autonomie : Lire une histoire sur l'autonomie adapté aux jeunes enfants, Jeu : « Je suis capable »)
4. Ce qu'ils ont compris de l'autonomie
5. Leur droit d'être autonome

Pour conclure, expliquer aux enfants qu'ils ont un droit à l'autonomie : « Vous avez le droit d'être aidé pour apprendre à faire les choses vous-même » « Tout le monde doit respecter votre droit d'être autonome »

La majorité des enfants a montré de l'intérêt et de l'engagement, notamment dans les activités concrètes. Certains ont eu besoin d'être sollicités plus directement au départ, mais se sont progressivement impliqués. La dynamique de groupe a favorisé les échanges entre pairs : les plus à l'aise ont encouragé les autres, créant une entraide constructive.

L'atelier a permis un début de prise de conscience chez les enfants de ce qu'implique réellement l'autonomie au quotidien. À travers les échanges et les mises en situation, ils ont commencé à identifier les gestes et les responsabilités associés à une plus grande autonomie dans leur vie personnelle. Ce travail a également favorisé l'élaboration d'un discours plus structuré sur leurs propres capacités, mais aussi sur leurs limites, en les amenant à s'exprimer sur ce qu'ils se sentent capables de faire seuls et ce qui reste encore difficile pour eux. Enfin, ces observations ont permis aux professionnels de repérer des leviers éducatifs concrets à mobiliser dans l'accompagnement quotidien, et à les intégrer de manière ciblée dans les projets individualisés de chaque enfant.

Définition de l'autonomie créée par le groupe :

« L'autonomie c'est faire soi-même, c'est apprendre à faire les choses tout au long de notre vie pour vivre seul. Être autonome, c'est s'occuper de soi quand on quitte le foyer familial. L'autonomie c'est pouvoir être tranquille. »

« Chanteclair aide à devenir plus autonome par des ateliers/activités (couture, cuisine). Les éducateurs aident à réussir à s'occuper soi-même et se sentir bien dans sa peau. »

Projet SPA



Rappel du projet :

Convention signée avec la SPA sur une année.

Accès libre tous les après-midis ; en individuel ou en groupe.

Tous les jeunes du Service pour lesquels la médiation animale pourrait permettre de travailler la relation à l'Autre sont susceptibles d'y participer ; ainsi que les jeunes ayant un futur projet professionnel autour des animaux ; ainsi que tous les jeunes pour lesquels le support animal peut permettre une ouverture sur l'extérieur.

Objectifs : Travailler la relation à l'Autre au travers de la relation à l'animal ; travailler le prendre soin de soi et de l'Autre au travers de la relation à l'animal ; ouverture sur l'extérieur.

Bilan : Pour un jeune, au fil des interventions à la SPA, sa capacité à prendre en compte l'animal fut repérée. Ainsi, il a su repérer/décoder certains signaux chez l'animal lui ayant permis de percevoir ses besoins (s'arrêter pour laisser l'animal faire ses besoins par exemple). Il a ainsi montré des capacités à prendre l'Autre en considération ce qui n'était absolument pas le cas en démarrage des interventions ; l'animal paraissait pour lui ne pas pleinement exister.

Notons que parallèlement, ce jeune a lui-même beaucoup évolué sur un plan personnel (davantage contenu par la mesure renforcée et par les prises en charge qui se sont mises en place), prenant davantage soin de lui-même ; apparaissant moins persécuté dans la relation à l'Autre.

PÔLE ACCUEIL

❖ Service d'Accueil Familial



**42 Jeunes accueillis
& 2 en accueil d'urgence**
26 Placements Judiciaires
9 Accueils provisoires
7 Contrats Jeune Majeur



39 S.A.F.

Âge du public accueilli

- 9 ans	9 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 ans et plus
1	7	15	12	7
Minimum :		3 ans		
Maximum :		20 ans		
Moyenne :		14 ans		

	Entrées	Sorties
C.J.M.	0	2
Accueil provisoire	0	0
Placement Judiciaire	5	7
TOTAL	5	9

Durée des mesures de placement

- 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
2	4	11	10	15
Minimum :		1 mois		
Maximum :		14 ans et 10 mois		
Moyenne :		4 ans et 7 mois		

Origine des entrées	Nombre	%
AEMO exercée par Chanteclair	1	20%
Famille d'Accueil	1	20%
MECS Chanteclair	3	60%

Motifs des Sorties

Motifs des Sorties	Nombre	%
Fin de toute intervention au titre de la protection de l'enfance	2	22%
Famille d'Accueil	1	11%
Collectif externe à Chanteclair	1	11%
MECS Chanteclair	2	22%
DAE	2	22%
AED	1	11%

Scolarité

Scolarité	Nombre	%
MFR	1	2%
CFA / AFPA	0	0%
Lycée	4	8%
Collège	13	25%
Primaire	5	10%
ITEP	4	8%
SESSAD	1	2%
ULIS	5	10%
IME, IMPRO	12	23%
Déscolarisation et/ou déscolarisation partielle	7	13%

Suivi Psychologique / Psychiatrique	Nombre	%
CMP	9	19%
CMPP	1	2%
Libéral	0	0%
USISEA, Accueil Séquentiel	4	9%
Psychologue en interne	10	21%
Hospitalisation USISEA/Psychiatrique	3	6%
Autres (SESSAD, ITEP, MDA)	12	26%
Aucun suivi	8	17%

Notifications CDAPH	Nombre	%
En attente d'admission	1	2%
Admis partiellement	0	0%
Admis	30	72%
Aucune notification	11	26%

Analyse / Points marquants de l'année 2024 :

Âge des jeunes accueillis

Pour cette année 2024, nous notons que l'âge des enfants à continuer d'évoluer : seul un enfant du service est âgé de moins de 9 ans.

On observe en parallèle une augmentation du nombre d'enfants de plus de 12 ans (61% des accueils en 2022, 70% en 2023 et 80% en 2024). Cela s'explique par le fait que la majorité des enfants accueillis sur le SAF y sont pris en charge depuis plusieurs années et qu'ils continuent d'y grandir.

Entrées et sorties

Concernant les entrées et sorties, sur 14 jeunes, 9 ont bénéficié de transitions en interne à Chanteclair.

5 d'entre eux ont notamment bénéficié d'un passage des MECS vers le SAF ou inversement. Il s'agit de situations de jeunes dont les besoins ont évolué et nécessitaient un nouveau cadre de prise en charge plus adapté. Le travail sur des relais ont permis d'affiner l'évaluation.

4 sorties sur 9 concernent des adolescents ou des jeunes majeurs avec qui nous avons poursuivi le travail engagé autour de l'autonomie avec le

Accueil relais chez les AF salariées	Nombre d'enfants	Nombre de jours
Relai pour le SAF	29	1256
Relai pour les MECS	25	586
Relai pour le Dispositif Renforcé	6	180

Visites et hébergements des parents	Nombre	%
Visite	5	11%
Visite médiatisée	8	18%
Hébergement	25	57%
Aucun lien	6	14%

soutien du 4^{ème} poste d'intervenant socio-éducatif.

Le nombre d'entrées est inférieur au nombre de sorties (5 entrées pour 9 sorties). Ce constat trouve son explication dans la difficulté de recrutement des assistants familiaux. Constat identifié au niveau national comme au niveau départemental. A ces difficultés de recrutement s'ajoute une pyramide des âges vieillissante ayant pour effet de ne pas pouvoir remplacer en totalité les assistants familiaux, bien que nous ayons accueillis de nouveaux professionnels cette année.

Scolarité

Le nombre d'enfant déscolarisé ou partiellement scolarisé a continué d'augmenter significativement (5% en 2022, 8% en 2023, 13% en 2024). Cela a une incidence notable sur la gestion du contenu de journée de ces jeunes qui mobilisent beaucoup les professionnels. Ces situations demandent également de l'adaptation de la part des familles d'accueil en termes d'organisation. En effet, les aménagements scolaires peuvent changer régulièrement avec des mises en place rapides des nouveaux emplois du temps. Selon les situations, les évolutions

peuvent aller d'un différentiel de 15 minutes à une ou plusieurs demi-journées.

Dans la perspective de 2025, la prise en charge de ces jeunes sera un enjeu auquel nous devons porter une attention plus particulière du fait de la fermeture de l'Accueil de Jour dont 6 enfants du service ont bénéficié. A ce jour, il n'existe aucun autre dispositif sur le territoire qui permette une prise en charge équivalente (en semaine, en journée et dans la durée).

Soin

Nous notons toujours qu'une grande majorité des jeunes bénéficient d'un suivi psychologique (83%). Le nombre de notification de la Maison de l'Autonomie a sensiblement augmenté mais reste dans les proportions que le service a connu jusqu'à présent.

De manière plus significative, nous observons le passage de 1 à 4 jeunes suivis par l'USISEA. Il s'agit de situations présentant des problématiques complexes qui demandent un accompagnement beaucoup plus soutenu que ce soit autour du jeune en lui-même mais aussi sur le plan partenarial (en particulier avec le soin).

Actions / Projets collectifs :

Réunion thématiques

Au cours du dernier trimestre 2024, trois réunions ont été organisées avec l'ensemble des professionnels du SAF afin d'aborder différentes thématiques.

Ces rencontres avaient pour objectifs de permettre un partage d'expérience autour de la thématique en question et une réflexion visant à améliorer la manière dont nous prenons en charge les enfants accueillis sur le SAF. Au cours de nos échanges, nous avons pu réinjecter des notions en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant (*cf Travaux de la CNAPE*) et les différents contenus du colloque ANPF 2024.

Première thématique : Arrivées, transitions et départs des enfants sur le service.

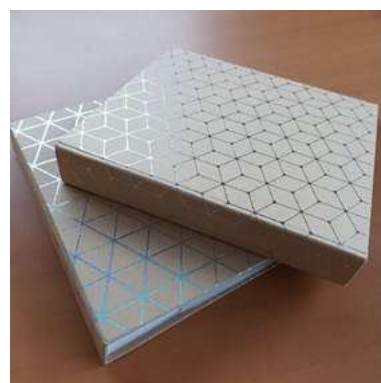
Il nous paraissait indispensable de revenir sur ces moments clés de l'accueil qu'il est important de soigner à de nombreux égards.

Nous avons plus particulièrement évoqué la question du premier accueil du point de vue organisationnel mais aussi dans ce que chaque professionnel y met. C'est un temps fort dont l'enfant se souviendra possiblement toute sa vie et qui peut être déterminant dans la manière dont il s'inscrira par la suite dans son accueil.

Concernant les transitions dans le cadre des relais, nous avons souligné la nécessité de les préparer au mieux de sorte que l'enfant se sente accueilli, considéré dans chaque nouveau lieu où il se rend.

La question de « l'image » véhiculée par les professionnels à propos de chaque jeune dans le cadre des transitions d'un lieu à un autre a également été soulevée : comment transmettre les informations nécessaires à la prise en charge tout en laissant la possibilité au jeune de se présenter autrement dans un nouveau lieu ?

Enfin, au sujet du départ des jeunes (que ce soit d'une famille d'accueil ou du service), nous sommes revenus sur la nécessité de pouvoir le préparer mais aussi de le marquer par un temps fort symbolique. Il s'agit de permettre au jeune de revenir sur le chemin parcouru sous le regard des personnes présentent autour de lui tout au long de son accompagnement. De plus, face à un public régulièrement confronté à la rupture ou au « laisser tomber », la clôture permet d'envisager le changement comme un passage de relai qui va permettre au jeune de s'inscrire dans un nouveau lieu et/ou une nouvelle dynamique.



Albums photos à compléter tout au long de l'accueil et remis au jeune à son départ de la famille d'accueil/du service pour faire trace de son passage sur le S.A.F.

Deuxième thématique : Gestion du quotidien

Suivi santé

Une attention particulière a été portée sur la question de la santé qui avait déjà fait l'objet d'un travail avec le SSPE l'année précédente.

Le caractère indispensable de la traçabilité (qui a été au centre de l'évaluation externe en septembre 2024), a de nouveau été mis en avant.

En termes d'outils de suivi, une réflexion a été menée sur la systématisation de l'usage d'une « pochette santé » contenant tous les documents originaux essentiels (carte vitale, carnet de santé...), d'achats de piluliers, de l'utilisation d'un lieu de rangement fermé pour les médicaments etc.



Piluliers

Face à la difficulté de pouvoir obtenir des rendez-vous médicaux ou bien de mettre en place certains suivis réguliers pour les jeunes, le partage de conseils, d'astuces ou de supports entre professionnels du service est vivement recommandé.

Acquisition de petits matériels adaptés pour le quotidien

Les assistants familiaux disposent d'une régie permettant de réaliser un certain nombre d'achat à destination des enfants pris en charge.

Ces acquisitions sont réalisées pour répondre aux besoins essentiels tels que la vêtue, les fournitures scolaires, ...

Certains jeunes peuvent présenter des besoins particuliers nécessitant des achats tout aussi particuliers.

Les professionnels du service ont été invités à réfléchir à l'achat de matériel adapté si celui-ci permet de faciliter la prise en charge de l'enfant (exemple : casques, timer, outils pédagogiques particuliers). Il est notamment possible de s'appuyer sur ce que font déjà certains partenaires (IME, SATÉD, HDJ, ADJ, ...).

L'association dispose également de matériel pédagogique particulier qu'il est possible d'emprunter et qui est régulièrement complété/mis à jour.



Outils à disposition sur le service

Gestion des écrans

Les professionnels du service se sont accordés pour s'appuyer en premier lieu sur les recommandations de l'OMS pour l'utilisation des écrans.

L'importance que cette question soit portée par l'équipe a été soulignée. En effet, le constat est fait que les assistants familiaux qui gèrent le quotidien sont, de fait, en première ligne pour border l'utilisation des écrans, ce qui peut créer des tensions.

Un travail a été mené autour de la mise en place d'un contrat d'utilisation des écrans.

Concernant les contenus auxquels les jeunes ont accès, il est indispensable d'avoir une grande vigilance sur ce à quoi l'enfant peut être exposé.

S'il n'est pas possible de protéger les enfants dans tous les espaces où il se rend (risque d'exposition avec des copains à l'école ou à l'extérieur), il est important de pouvoir les informer et échanger avec eux sur ce à quoi ils peuvent être confrontés.

Sanctions

Sur les lieux d'accueil, c'est avant tout l'assistant familial qui porte la question de « la règle » auprès des enfants. Celles-ci peuvent être différentes d'un domicile à un autre, il est donc d'autant plus important d'expliquer aux enfants le pourquoi de la règle afin qu'ils en comprennent le sens et qu'ils l'intègrent mieux. La répétition de la règle fait également partie du processus d'apprentissage et d'intégration de ce qui est autorisé, interdit, des choses qui sont à faire ou non.

En cas de difficultés, les assistants familiaux peuvent solliciter l'équipe technique pour être soutenus dans le cadre posé mais aussi pour fixer des sanctions et/ou réparations adaptées lorsque c'est nécessaire (avec intervention de la cheffe de service selon le niveau de difficulté rencontrée).

Troisième thématique : Liens aux parents

Les transitions entre le lieu d'accueil et la famille

Les transitions entre familles d'accueil et parents peuvent être des moments sensibles (difficultés de séparation, débordements d'informations non adaptées au cadre informel de ce temps...).

Aussi, au-delà d'un échange sur les enjeux autour de ces temps, quelques règles de bases ont été définies sur la conduite à tenir par les professionnels :

- Transmettre uniquement les informations utiles à la continuité de la prise en charge ;
- Rester dans son cadre d'intervention en adoptant une posture sans jugement ;
- Stopper l'échange en cas de propos ou attitude inadaptés ne pouvant être tolérés ;
- Différer toute demande ou sujet qui nécessitent un échange et/ou validation par d'autres professionnels du service ;
- Veiller à ce que les temps de transitions soient les plus courts possible afin de prévenir tout débordement du côté de l'enfant qui peut s'agiter si le temps est trop long ou être témoin d'échanges qui ne sont pas adaptés en sa présence.

Dès lors que le positionnement des parents ne permet pas d'aborder ces temps de transitions de manière suffisamment sécurisante (enfant exposé au conflit de loyauté, parents dans un refus massif du placement, ...) et afin de préserver l'accueil de l'enfant, les liens parents/service se font exclusivement par le biais de l'équipe technique - en particulier par l'éducateur référent - et non via l'assistant familial.

Temps forts de l'année

Les vacances scolaires, les anniversaires ou encore les périodes de fêtes sont des moments particuliers qui viennent facilement questionner les liens familiaux.

Pour l'ensemble de ces temps forts et quelques soient les liens famille/enfants, il est important d'aller interroger et d'entendre les souhaits et les projections de chacun. Cela permet d'une part de pouvoir mieux y répondre lorsque le cadre de l'accueil le permet, et d'autre part de pouvoir

mieux expliquer les impossibles lorsque le cadre du placement n'est pas favorable aux attentes.

Témoignages d'accompagnement et de parcours de jeunes jusqu'à leur majorité

C., jeune de 19 ans, a été placé depuis ses 11 ans en famille d'accueil dans le cadre d'accueils provisoires. A ses 18 ans, il a sollicité un contrat jeune majeur d'un an, ne pouvant pas s'appuyer sur son milieu familial fragilisé ; les objectifs portaient sur la poursuite de sa formation et les orientations à prévoir, un travail sur l'autonomie et le soutien de ses suivis médicaux.

C'est un jeune qui présente des troubles psychiatriques importants, marqués par de l'agitation, des fortes angoisses, des attitudes addictives (autour des écrans ou d'achats multimédia notamment) et un envahissement auprès des personnes de son entourage qu'il sollicite beaucoup et à tout moment. Il est suivi au CMP dans le cadre de rendez-vous trimestriels avec le psychiatre et a un traitement (dont des injections) qu'il remet en cause régulièrement.

En février 2024, il a mis fin à son contrat d'apprentissage en boulangerie après plus de 18 mois de formation. Les semaines suivantes, son agitation s'est accrue avec des conflits réguliers avec l'assistante familiale et des menaces physiques, au point que son accueil n'a plus été possible. A compter de début avril jusqu'à la mi-octobre, nous avons dû l'accompagner sur une alternance de lieux entre l'appartement pédagogique, l'auberge de jeunesse, occasionnellement ses parents et l'hôtel. Nous l'avons aussi accompagné vers des lieux de socialisation (restaurant du FJT, maison de quartier...). Nous avons également mis au travail la gestion du quotidien (gestion de budget, accompagnement aux courses, confection de repas...entretien de ses affaires, et des lieux de vie...).

Par ailleurs, sa formation a été arrêtée en mai, le jeune ne parvenant plus à s'inscrire dans les stages, et apparaissant très déstabilisé au CFA. Un travail partenarial avec le SESSAD qui le suit depuis plusieurs années a été établi toutes les semaines, pour l'accompagner vers d'autres

instances (mission locale...), sur la conception et l'acceptation d'autres projets (travail protégé...) et aussi établir un planning hebdomadaire (alternance des rendez-vous...). Il a pu, par la suite faire un stage en travail protégé.

Nous l'avons également accompagné dans la gestion de ses relations : nous l'avons parfois soutenu dans les situations de vulnérabilité où il s'est trouvé abusé par certaines personnes (démarches de plaintes) et avons médiatisé des tensions où le jeune avait lui-même été dans des débordements (détournement de matériels ou d'argent, attitudes agressives et menaces...).

Également, en mai, la curatelle s'est mise en place, et il a fallu éclaircir toutes les dépenses réalisées de façon impulsives ou bien, dans des arrangements douteux avec d'autres jeunes (prêts d'argent) ...

Parallèlement, nous avons soutenu les soins auprès de C, qui pouvait s'y opposer. Nous avons travaillé étroitement avec le CMP, ce qui a permis d'aller vers un suivi plus important (rendez-vous infirmiers...) et la mise en place du passage d'infirmiers à domicile qui ont pris notre relais sur le suivi des piluliers.

A compter de mi-octobre, il a intégré un logement autonome inclusif où il a pu emménager avec le concours de ses parents (récupération de meubles, aide au déménagement...).

Après l'avoir accompagné à prendre ses marques dans son nouveau logement, et avec l'assurance de la mise en place d'un bon nombre d'étayage, C. a quitté le service et l'Association à l'issue de son 2ème Contrat Jeune Majeur après 8 années de suivi.

M., jeune de 18 ans, est placé en famille d'accueil depuis ses 13 ans, dans le cadre de placements judiciaires avec en parallèle des procédures en correctionnel pour certains membres de sa famille (père et frère). A sa majorité, il a sollicité un contrat jeune majeur, sa famille n'étant pas suffisamment en mesure de le soutenir. Les objectifs consistaient à : travailler l'autonomie par le biais d'expériences à l'appartement pédagogique ; soutenir sa scolarité (passage du

bac) et réfléchir à la poursuite des études ; le soutenir dans le changement des suivis médicaux (passage dans des secteurs adultes) et dans l'adhésion à ces suivis.

M. est un jeune très discret au quotidien. Il aime beaucoup le sport (pratique l'athlétisme et a un fort attrait pour le football) et a créé un lien notable avec la famille d'accueil chez qui il est depuis 2019.

Au niveau de ses études, si M. se montre très impliqué dans les stages, il tend à délaisser les aspects plus théoriques, et présente un niveau scolaire assez faible en raison d'un travail insuffisamment approfondi. Au cours du premier semestre, il a été nécessaire de reprendre avec lui les travaux à rendre au lycée (rapports de stage, analyses...) et préparer le passage à l'oral. Également, il était nécessaire de le soutenir dans l'expression des difficultés qu'il pouvait rencontrer (difficultés à accéder à des documents d'entreprise, problème de plannings...). De plus, il était aussi en difficulté pour s'inscrire sur Parcoursup ayant du mal à organiser ses vœux. Là encore, il a fallu être attentif à rendre les réponses dans les bons délais.

M a pu obtenir son baccalauréat au rattrapage. Il a choisi de s'orienter sur un BTS agricole, dans le cadre d'un apprentissage. Parallèlement, il est parvenu à passer son permis de conduire et a pu travailler dans une coopérative pendant l'été. Mi-septembre, une place en apprentissage a été trouvée en Ille et Vilaine, avec la possibilité de bénéficier d'un hébergement sur place (gîte à disposition).

Le jeune est par ailleurs suivi pour la maladie de Crohn. Des rendez-vous médicaux mensuels à l'hôpital ainsi qu'un suivi au CHU de RENNES à raison de 2 à 3 fois par an sont à organiser, et des analyses régulières sont à faire. Bien qu'il en comprenne l'utilité, le jeune peut parfois être négligent ou réfractaire sur les suivis, ce qui nécessite une veille régulière de notre service sur le bon déroulement des protocoles.

Aujourd'hui, il passe encore quelques nuits en famille d'accueil, appréciant de pouvoir échanger et trouver du soutien auprès de l'assistante familiale qui évolue aussi en milieu rural. Lors des sessions à l'école sur LAVAL, le jeune prend souvent appui sur l'appartement pédagogique. Nous l'accompagnons alors dans la gestion de ses rythmes du quotidien (tendance à des couchers très tardifs...) mais aussi dans son hygiène de vie (repas équilibrés, qui soient cohérents avec les recommandations médicales...).

C'est dans ce contexte qu'à ce jour, M. poursuit son évolution avec l'accompagnement du Service d'Accueil Familial dans la continuité de son deuxième Contrat Jeune Majeur.

❖ Service des Hébergements

Maisons d'enfants à Caractère Social



43 Jeunes accueillis
& 3 en accueil d'urgence

35 Placements Judiciaires
3 Accueils provisoires
5 Contrats Jeune Majeur



36 MECS



Âge du public accueilli

- 9 ans	9 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 ans et plus
1	0	18	19	5
Minimum :		8 ans		
Maximum :		18 ans		
Moyenne :		15 ans		

	Entrées	Sorties
C.J.M.	0	1
Accueil provisoire	2	1
Placement Judiciaire	13	7
TOTAL	15	9

Durée des mesures de placement

- 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus
5	12	16	8	2
Minimum :		1 mois		
Maximum :		6 ans et 2 mois		
Moyenne :		1 an et 11 mois		

Origine des entrées	Nombre	%
Accueil d'urgence	1	7%
Collectif externe à Chanteclair	5	33%
PEAD	1	7%
Famille d'Accueil	5	33%
AED exercé par Chanteclair	3	20%

Motifs des Sorties	Nombre	%
AED	1	11%
Changement de Service	1	11%
PEAD	1	11%
D.A.E.	3	33%
SAF	3	33%

Scolarité	Nombre	%
MFR	6	12%
CFA / AFPA	4	8%
Lycée	2	4%
Collège	20	41%
Primaire	1	2%
ITEP	1	2%
ULIS	3	6%
IME, IMPRO	2	4%
Déscolarisation et/ou déscolarisation partielle	9	18%
A la recherche d'un emploi	1	2%

Suivi Psychologique / Psychiatrique	Nombre	%
CMP	15	25%
CMPP	4	7%
Libéral	2	3%
Psychologue en interne	20	34%
Hospitalisation USISEA/Psychiatrique	6	10%
Autres (SESSAD, ITEP, MDA)	3	5%
Aucun suivi	9	15%

Notifications CDAPH	Nombre	%
En attente d'admission	1	2%
Admis partiellement	0	0%
Admis	18	42%
Aucune Notification	24	56%

Analyse / Points marquants de l'année 2024 :

Accompagnement vers la majorité

En 2024, la moyenne d'âge des jeunes accueillis en MECS est de 15 ans. Aussi dans l'élaboration des projets éducatifs individuels un des objectifs mis au travail concerne la prise d'autonomie progressive. Elle est travaillée tant sur le plan de la santé, du financier que sur l'émancipation du jeune dans sa vie sociale, familiale. La prise en compte des acquis, des ressources du jeune, des fragilités sont évaluées avec le jeune et la famille pour adapter l'accompagnement éducatif.

Accueil relais en MECS	Nombre d'enfants	Nombre de jours
Relai entre MECS	32	330
Relai pour le SAF	5	34
Relai pour le Dispositif Renforcé	0	0

Visites et hébergements des parents	Nombre	%
Visite	10	18%
Visite médiatisée	14	25%
Hébergement	24	44%
Aucun lien	7	13%

En effet, nous disposons également de logement comme le studio (attenant au MECS), le logement diffus (Logement autonome à proximité de la MECS) et l'Appart pédagogique (au centre-ville de Laval) pour permettre au jeune de faire expérience d'une autonomie progressive.

Outil d'évaluation participatif «Où j'en suis?» pour les grands adolescents

Cet outil, inspiré de la grille d'évaluation proposée dans le cadre du « Guide d'évaluation de l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge », a été mis en place par les professionnels des MECS afin d'évaluer, avec les jeunes, leurs capacités à intégrer le studio. Plus précisément, il est utilisé lors du passage de l'accueil en chambre à l'accueil en studio ainsi qu'au cours du parcours en studio pour objectiver et échanger avec les jeunes concernés sur leurs avancées progressives. Il s'agit d'un outil participatif où la collaboration du jeune est nécessaire afin que celui-ci prenne la mesure des changements réalisés et attendus.



Jeune à double vulnérabilité : une prise en charge singulière

Nous notons une très nette augmentation des jeunes bénéficiant de notification MDA (42% admis en 2024 pour 24% en 2023). Les situations à double vulnérabilité nécessitent un accompagnement singulier pris dans un collectif. Nous constatons que bien souvent ils bénéficient d'un temps scolaire partiel (18% des jeunes en 2024) car une prise en charge par le DITEP ou IME non mis en œuvre ou partiellement mis en œuvre et aussi des parcours ULIS nécessitant parfois du temps de présence à l'école limité.

L'Accueil de jour avait vocation à accueillir ce public pour proposer des supports médias dans la temporalité du jeune et permettre au jeune d'être en mouvement.

La question de la violence des jeunes a des causes multiples. Si les troubles majorient cette problématique, d'autres facteurs l'expliquent comme la difficulté pour un certain nombre de jeunes à gérer leurs émotions, la frustration, un vécu traumatique fait de violence, une difficulté à accepter le placement.

La violence se manifeste de différentes manières : passage à l'acte auto-agressif, des jeunes entre eux, des jeunes envers les professionnels se majorient au fil des années. Tous ces passages à l'acte parlent d'un mal-être certain.

Cette violence qui se manifeste sur les MECS apparaît parfois concomitante avec des passages à l'acte dans le scolaire aboutissant à une déscolarisation partielle voire définitive. Un jeune peut alors se retrouver en continu sur la MECS. Cette situation est majorée par l'absence de dispositif tel que l'ADJ auquel nous pouvions jusqu'à l'an dernier faire appel. Les solutions qui s'offrent sont alors restreintes ; afin de ne pas décrocher de la scolarité les professionnels planifient des temps scolaires sur la MECS, nous faisons appel à des structures de type Terravie qui propose de la médiation animale, de même ponctuellement le jeune est sollicité pour participer à des travaux avec Mr Gendry, le

technicien de maintenance de l'association. Nous avons également créé un partenariat avec l'atelier sculpture de Laval.

Transversalité entre nos dispositifs diversifiés : un levier dans le parcours des jeunes

Au sein de nos services, la transversalité se traduit de différentes manières ; elle permet de répondre de manière singulière à différents types de situations. Ainsi, nous travaillons en étroite collaboration avec le SAF pour des besoins d'accueil relais lors des fermetures des MECS. Plusieurs jeunes sont accueillis de manière récurrente dans telle famille d'accueil permettant de créer un lien d'attachement qui renforce une estime de soi souvent dégradée "pour qui je compte" ? ; cela permet au jeune de lui conférer une place quelque part au-delà du collectif de la MECS et d'autant plus lorsque la famille d'origine n'est pas présente. Inversement, nous pouvons ponctuellement accueillir en MECS des jeunes du SAF. Ce type d'accueil permet dans certaines situations de vérifier la pertinence d'un accueil définitif en MECS lorsque l'accueil en famille d'accueil trouve ses limites.

Nous avons, en accord avec le service gardien, procédé à l'orientation de jeunes des MECS vers le SAF et inversement. En effet, l'évolution de certains jeunes en MECS ou en famille d'accueil trouve ses limites et il est parfois nécessaire en cours de parcours de repenser le type d'accueil.

Une nouvelle organisation à la MECS du Fosco pour une plus grande stabilité des enfants

Dans le cadre de l'extension du nombre d'enfants accueillis en maison d'enfants à la demande du Conseil Départemental, une nouvelle organisation a été mise en place sur la MECS du Fosco grâce à un élargissement concomitant du budget afférent au fonctionnement de cette MECS. Désormais cette maison ne ferme plus le week-end et les jeunes peuvent ainsi rester sur leur lieu d'accueil, chaque week-end sans devoir être contraints, comme pour les autres maisons, d'être accueillis en-dehors. Nous observons un changement notable dans la dynamique de groupe. Seuls quelques jeunes, en raison de leurs

troubles, se voient proposer en fonction de leur projet des temps d'accueil autre, comme en accueil familial (bénévole ou en relai au SAF). Par ailleurs, le travail éducatif peut s'exercer de manière moins morcelée car les professionnels peuvent se projeter sur les organisations du week-end dans des activités à réaliser avec les jeunes.

Le déménagement de la Maison des Alpes vers Mayenne

Depuis plusieurs années, l'association envisageait de déménager la Maison des Alpes, alors située à Villaines-la-Juhel, vers une localisation plus en phase avec les besoins du projet éducatif. C'est finalement en 2023 que la décision a été prise : la Maison allait s'installer à Mayenne.

Pourquoi ce déménagement ?

Les motivations étaient multiples, mais la principale concernait l'éloignement géographique de Laval et donc des services administratifs et du siège. De plus, la localisation de la maison à Villaines-la-Juhel n'avait plus de sens dans le cadre du projet porté pour les jeunes. Ce changement visait aussi à favoriser leur autonomie, notamment grâce à un meilleur accès aux transports en commun.

Annnonce et organisation du déménagement

L'annonce a été faite en 2023, lors d'un goûter convivial organisé à la maison de Villaines en présence des familles. Initialement prévu pour décembre 2023, le déménagement a été reporté aux vacances de mars 2024. Il a été assuré par les membres de l'association (administrateurs et professionnels volontaires), pendant la fermeture de la maison, sans la participation des jeunes le jour J. Pour autant, ils ont été associés à l'ensemble de la démarche de manière participative : ils ont mis en carton leurs affaires personnelles et ont aidé à mettre en cartons le matériel de la maison et aux rangements divers. De même, leur chambre a été préparée pour leur retour mais ils ont rangé leurs affaires personnelles dans leur chambre selon leurs souhaits.

Une transition en douceur pour les jeunes

Avant l'emménagement définitif, les jeunes ont pu visiter leur future maison en janvier, un moment chargé d'émotions... et de compétition pour obtenir "la meilleure chambre" !

Ils avaient également commencé l'école à Mayenne dès la rentrée de septembre 2023.



LA RENTRÉE À MAYENNE



LA VIE À MAYENNE



*TITI : Transport TITI FLEURI

parfois été nécessaire de les encourager, mais dans l'ensemble, chacun a su prendre sa part de responsabilité.

Nous avons profité du cadre local pour visiter le marché, déguster des moules-frites, nous balader et nous baigner. Ces activités ont permis aux jeunes de découvrir de nouveaux environnements et de partager des moments conviviaux ensemble.

Certains ont apprécié prendre ce temps pour se reposer, d'autres ont profité de la disponibilité des éducateurs pour des moments d'échanges privilégiés. Plusieurs ont pu s'ouvrir socialement à d'autres personnes extérieures. Cela a permis d'observer la façon pour les jeunes d'entrer en relation et l'autonomie de chacun.

Nous avons remarqué un fort besoin de sécurisation et de réconfort chez les jeunes. Ce cadre différent a permis aux jeunes de créer un climat de confiance propice aux échanges et à l'épanouissement personnel.

De fait, les jeunes ont pu aborder des éléments du parcours de leur vie. Cela a permis par la suite de mettre en place des axes d'accompagnement afin d'apporter les réponses nécessaires aux demandes et besoins des jeunes.

Ces journées, hors les murs, ont aussi été l'occasion pour les jeunes d'évoquer des aspects de leur vie personnelle qu'ils abordent plus rarement au sein de la MECS. Ces moments d'échange ont renforcé les liens et permis une meilleure compréhension de leurs besoins et de leurs attentes. Ce cadre différent a ainsi favorisé des échanges plus ouverts et authentiques.

Ce séjour à Piriac-sur-Mer a été une expérience enrichissante tant pour les jeunes que pour les éducateurs accompagnateurs, qui restera gravée dans les souvenirs de chacun.

Il a renforcé la cohésion du groupe, encouragé à chacun à gagner en autonomie et a favorisé un climat de confiance propice aux échanges. Nous espérons pouvoir renouveler cette expérience dans les années à venir afin d'offrir aux jeunes d'autres occasions d'apprentissage et de découverte.

Actions / Projets collectifs :

Séjour à Piriac

L'été dernier, nous avons eu le plaisir d'organiser un séjour à Piriac-sur-Mer en camping avec le groupe de jeunes de la Maison de Beauvais. Ce camp a été marqué par une belle dynamique collective.

Tout au long du séjour, les jeunes ont activement participé à la vie et aux tâches du quotidien, comme la mise du couvert ou la vaisselle. Il a

L'ouverture d'une 5ème MECS

Nous avons été sollicités par le département fin 2022 pour l'ouverture d'une 5ème MECS, demande à laquelle nous avons répondu favorablement au regard de l'expérience acquise en la matière. Nous avons établi un rétro planning afin d'objectiver les différentes étapes du projet et mettre en place les moyens d'y répondre.

La recherche d'une maison correspondant à l'accueil de 7 jeunes à l'instar des autres des autres MECS de l'Association a été la première étape du projet. Nous avons rencontré un entrepreneur sensible à nos missions qui a su entendre nos besoins et y répondre. Ainsi, une grande maison située dans un quartier pavillonnaire de Changé a été trouvée répondant aux critères que nous avions définis soit Laval ou périphérie.

Parallèlement, le recrutement de l'ensemble de l'équipe a été organisé, nous avons pensé une semaine d'intégration pour les 8 professionnels recrutés qui a eu lieu en mai 2024. Cette semaine a permis de traiter du cadre légal, de l'accompagnement au quotidien, de la pratique éducative en MECS en passant par la nécessaire cohésion d'équipe. Tout au long de celle-ci, les professionnels ont appris à se connaître en partageant sur leur expérience professionnelle, en travaillant ensemble sur les règles de vie, l'organisation de la maison, les fonctions inhérentes aux missions de chacun en lien avec l'accompagnement des jeunes au quotidien : surveillants de nuits, maitresse de maison, monitrice-éducatrice, éducatrice spécialisée.

L'aménagement de la maison a été fait avec soin et en collaboration avec les professionnels notamment maitresse de maison des autres MECS et ce, au regard de leur expérience. L'équipe de direction et le technicien de maintenance ont également contribué à offrir un lieu de vie pour les jeunes, un outil de travail pour les professionnels chaleureux et accueillant. Cela est passé par l'organisation des différents espaces de vie, l'aménagement, le choix des matériaux.

L'accueil des jeunes, âgés de 12 à 16 ans, s'est fait de manière progressive afin de favoriser l'installation de chacun de manière individualisée leur permettant, ainsi qu'aux professionnels, d'apprendre à se connaître sans se devoir se retrouver immédiatement en collectif.

La MECS de Changé est restée ouverte en juillet et août 2024 compte tenu de l'ouverture et l'arrivée récente des jeunes. Nous avons en décembre 2024 organisé l'inauguration et une porte ouverte de la MECS où nombre de partenaires de la protection de l'enfance, du médico-social, du médical sont venus à notre rencontre.

❖ Service des Hébergements

Dispositif d'Accueil Externalisé (D.A.E.)



20 Jeunes accueillis

3 Placements Judiciaires

1 Accueil provisoire

16 Contrats Jeune Majeur



13 DAE



Âge du public accueilli				
15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et plus
0	0	4	7	9
Moyenne :		18 ans		

	Entrées	Sorties
C.J.M.	2	7
Accueil provisoire	1	0
Placement Judiciaire	5	0
TOTAL	8	7

Durée des prises en charge				
- 6 mois	6 à 11 mois	12 à 17 mois	18 à 23 mois	24 mois et plus
5	3	6	3	3
Minimum :		1 mois		
Maximum :		2 ans et 10 mois		
Moyenne :		1 an et 2 mois		

Notifications CDAPH	Nombre	%
En attente d'admission	1	5%
Admis	6	30%
Aucune notification	13	65%

Origine des entrées	Nombre	%
Accueil d'urgence	1	13%
AED/AEMO exercée par Chanteclair	2	25%
SAF	2	25%
MECS	3	37%

Scolarité	Nombre	%
MFR	1	4%
CFA/AFPA	3	13%
Lycée	2	8%
SESSAD	2	8%
Recherche d'un emploi	9	38%
Dispositif d'insertion	7	29%

Suivi Psychologique / Psychiatrique	Nombre	%
CMP	4	17%
Libéral	3	12%
Psychologue en interne	4	17%
Hospitalisation USISEA/Psychiatrique	1	4%
Autres (SESSAD, ITEP, MDA)	1	4%
Aucun suivi	11	46%

Analyse / Points marquants de l'année 2024 :

Des dispositifs diversifiés / Des parcours sécurisés

En 2024, nous notons une hausse d'entrée de jeunes de Chanteclair sur le DAE (87% en 2024 et 37,5% en 2023).

Notre association bénéficie de dispositifs offrant une prise en charge diversifiée pour les jeunes accompagnés : AEMO/AED/SAS/MECS/Studio et logement diffus rattachés à la MECS/Appart péda/SAF/DAE.

La transversalité de nos dispositifs favorise un parcours sécurisé pour le jeune. Nous garantissons des relais "soignés" (en limitant les ruptures). Par exemple, un jeune évoluant sur une MECS dont le projet éducatif individuel s'oriente vers un suivi externalisé comme le DAE rencontre en amont de son arrivée les professionnels pour questionner (C'est quoi le DAE ? Ce sont quels professionnels ? Comment ils m'aideront ?), faire connaissance, commencer à "tricoter". De même sur les réunions de projet du DAE, nous convions les professionnels qui ont accompagné le jeune.

En parallèle le studio, le logement diffus ou l'appartement pédagogique sont autant d'outils dont les jeunes disposent pour vivre, faire expérience de moments d'autonomie progressive avant l'arrivée en suivi externalisé.

Participation des jeunes et/ou des familles sur les réunions de projet et réunion de synthèse

En lien avec l'obligation légale et la volonté de Chanteclair de favoriser la participation du jeune et/ou de sa famille dans l'élaboration du projet éducatif individuel, le DAE invite les jeunes et/ou la famille (quand il est mineur) sur les réunions de projet et de synthèse en présence des professionnels et des partenaires. Des temps sont préparés en amont avec le jeune pour favoriser l'expression du jeune. Il devient acteur de son projet, a connaissance des objectifs de travail et des moyens mis en œuvre.

En 2024 nous accompagnons majoritairement des majeurs soit 16 jeunes concernés. Aussi les familles sont peu présentes sur les réunions. Certains jeunes peuvent nous nommer la

difficulté de s'exposer sur un temps institutionnalisé tout en repérant la pertinence de leur présence.

Pour les professionnels cette participation du jeune peut être un levier éducatif pour amener le jeune à être plus acteur de son projet de vie et travailler la question de la responsabilité.

Des jeunes à double vulnérabilité

L'année 2024 s'ancre dans l'accompagnement d'un public plus vulnérable dans le champ du handicap.

Nous notons une augmentation de jeunes ayant une notification MDA (12% admis en 2023 contre 35% admis et 5% en attente en 2024) qui nécessite un accompagnement vers un parcours adapté. Pour autant, ces jeunes ont besoin d'expérimenter du droit commun (ils peuvent se projeter d'emblée travaillant dans un milieu ordinaire). C'est pourquoi la durée de prise en charge au DAE a notamment augmenté (1 an en 2023 pour 2 ans en 2024). Ce sont des jeunes éloignés de l'emploi car dans une illusion de pouvoir évoluer en milieu ordinaire (35% des jeunes en 2024). Ces jeunes demandent un accompagnement sur mesure avec la prise en compte de leur temporalité. L'accompagnement doit être calé sur des temps forts en lien avec le handicap afin que les jeunes soient préparés au mieux, puissent prendre la mesure de leur réalité pour devenir plus acteur dans la construction de leur projet professionnel, leur projet de vie.

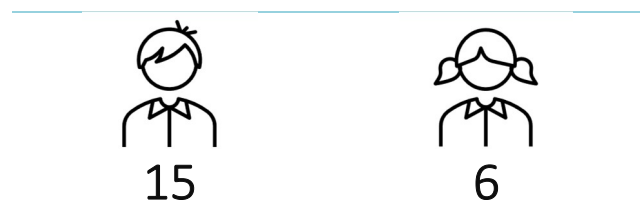
Pour illustrer et comprendre l'accompagnement éducatif mené auprès de ces jeunes, l'équipe du DAE a souhaité déplier ci-dessous la situation de Julie* (* le prénom a été modifié). C'est une jeune qui est arrivée à 16 ans et demi sur le dispositif. Elle présente des troubles psychiatriques associés à des addictions. Elle a un environnement familial qui ne fait pas ressource. Elle est isolée socialement. Julie est vulnérable et peut se mettre en danger. C'est une jeune pour qui le DAE fait ancrage, elle investit pleinement le lien éducatif.



Objectifs :

- ➡ SOUTENIR l'accompagnement à la santé
- ➡ ACCOMPAGNER le budget
- ➡ SOUTENIR le projet professionnel
- ➡ TRAVAILLER les liens familiaux
- ➡ ACCOMPAGNER la vie sociale pour éviter l'isolement

❖ Service des Hébergements Accueil De Jour (A.D.J.)



Âge du public accompagné			
- 9 ans	9 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 19 ans
4	4	8	5
Minimum :		6 ans	
Maximum :		19 ans	
Moyenne :		12 ans	

Répartition des jeunes accueillis par service			
S.A.F.	M.E.C.S.	Collectif externe à Chanteclair	A.S.E.
6	4		7

Jeunes accueillis par mois	Nombre de jeunes	Nombre d'heures
Janvier	14	173
Février	14	188,5
Mars	13	182,5
Avril	14	143,5
Mai	14	118
Juin	16	146
Juillet	14	383,5
Août	9	59
Septembre	10	110,5
Octobre	12	139,05
Novembre	11	108,3
Décembre	8	28,8

Analyse / Points marquants de l'année 2024 :

En 2024, l'accueil de jour a accueilli un nombre conséquent de jeunes. Face à la demande qui parfois pouvait être de plusieurs temps d'accueil par semaine, nous avons fait le choix de répondre à l'ensemble des besoins en réduisant certains temps d'accueil ; ainsi, et par défaut, certains

jeunes accueillis sont passés de deux temps hebdomadaires à un temps d'accueil seulement, et ce, afin de répondre autant que faire se peut à l'ensemble des besoins individuels pour lesquels nous étions sollicités.

ADJ, une fermeture avec un bilan positif

A l'instar de 2023, l'ADJ a accueilli des jeunes déscolarisés totalement ou partiellement mais plus généralement des jeunes bénéficiant d'une notification de la MDA. Pour autant cette orientation dans le champ du médico-social n'était pas effective ou de manière partielle.

Nous avons organisé en 2024 une porte ouverte de l'ADJ qui a recueilli auprès de l'ensemble de nos partenaires, notamment ceux du médicosocial, de l'éducation nationale, un succès important, une soixantaine de personnes s'étant déplacée.

Ce temps de rencontre, s'il est un temps d'interconnaissance de nos structures et du dispositif, met aussi en évidence la complémentarité de nos actions. En effet, la complexité de certaines situations met en exergue la nécessité de dispositifs proposant un accueil "sur mesure" pour ne pas laisser un jeune dans une impasse. Que ce soit le médical, le médico-social ou l'éducation nationale, l'ensemble des partenaires ont valorisé la nécessité de ce type de dispositif. En effet, les jeunes accueillis présentent pour la plupart une double vulnérabilité ; ces jeunes relevant à la fois d'une mesure de protection de l'enfance et ayant une reconnaissance dans le champ du handicap nécessitent un accompagnement spécifique dans lequel l'accueil de jour prend sa place. En effet, l'ADJ s'adapte à la singularité de chaque situation permettant du sur-mesure.

Nous avons organisé deux mini camps dans un camping à la ferme du sud Mayenne. En faisant le choix de rester en Mayenne, nous avons pris le parti d'accueillir l'ensemble des jeunes relevant du dispositif soit avec nuitée soit sans hébergement et ce, dans la perspective de

permettre à l'ensemble des jeunes accueillis de vivre une expérience autre avec des professionnels connus.

L'accueil de jour de Chanteclair a fermé fin décembre 2024 puisque le dispositif n'a pas été autorisé à poursuivre son fonctionnement après une expérimentation de six années. Durant ces 6 ans d'expérimentation, l'accueil de jour a été un appui considérable pour les MECS, les assistants familiaux de Chanteclair, les services du département (les maisons d'accueil d'urgence), Libery et EPNK. En effet, les jeunes, du fait même de leur double vulnérabilité, ont pu trouver à l'accueil de jour, un lieu adapté à leur rythme et leur potentiel qu'il soit intellectuel ou physique. L'ADJ a ainsi favorisé une ouverture là où l'isolement, en l'absence de scolarité ou scolarité extrêmement partielle, en attente d'orientation en ITEP, était de mise. L'ADJ par son approche a permis à nombre de jeunes de faire émerger ou confirmer des savoirs faire, de développer leur savoir être dans un collectif pensé sur mesure. Ainsi, la composition des groupes et l'accueil individuel ont été des moyens permettant à des jeunes de regagner confiance en eux, se resocialiser en effectuant par exemple des sorties progressives de l'USISEA et de retrouver de la sécurité. Ainsi, l'accueil de jour a créé un espace où prendre le temps, aller au rythme de l'enfant a été au cœur de la pratique éducative.

❖ Activités transversales

Atelier Danse et expression

Depuis septembre 2022, l'atelier "Danse et Expression" se tient une fois par mois et réunit un groupe d'une dizaine de jeunes suivis par Chanteclair. L'objectif est de proposer une initiation à la danse contemporaine à partir de petites séquences techniques et chorégraphiques et des petits jeux d'improvisation. Le cycle annuel des ateliers comprend également une ouverture culturelle sur cette discipline hybride, entre art et pratique sportive, en offrant la possibilité aux participantes d'assister à un spectacle chorégraphique au théâtre de Laval.

En 2024, nous nous sommes rendus à la représentation *Les Yeux fermés* de Mickaël Le mer avec sa compagnie S'POART. Cette œuvre réunissait huit danseurs et danseuses Hip Hop dans un jeu d'espaces et de lumières inspiré par le travail du plasticien Pierre Soulages. La rencontre avec cette danse urbaine nous a encouragé à poursuivre notre démarche par la découverte et l'initiation au breakdance, proposé par Kilian Cadin (alias Kudi, B-Boy rennais), lors du vernissage des ateliers d'été. Depuis la rentrée 2024-2025, l'atelier danse de Chanteclair poursuit donc son chemin en intégrant à la danse contemporaine un peu de Hip Hop Free style.

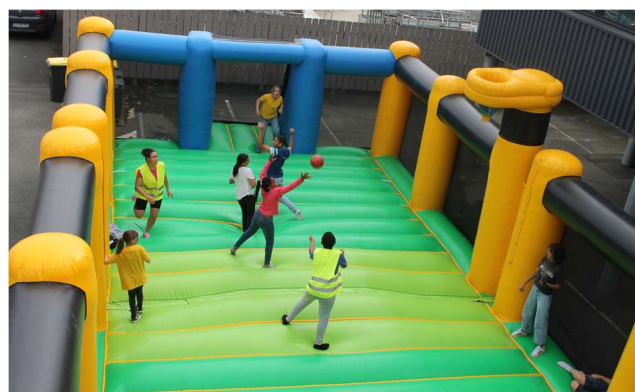


Atelier d'été

Comme chaque année depuis 2015, durant la première semaine des vacances scolaires, se sont déroulés les ateliers d'été à Chanteclair. Pour cette année 2024, le thème retenu s'est calé sur l'actualité, à savoir **Les jeux olympiques**.



Alors du 08 au 11 juillet 2024, une centaine d'enfants (105) et parents ont investi les locaux de Chanteclair, afin de s'essayer à différentes activités, telles que l'escrime, l'athlétisme, le Hip Hop, la fabrique de goodies..., ainsi qu'une nouveauté, une structure gonflable géante permettant de s'essayer au crazy'r ball.



Cette année, une invitée exceptionnelle a participé aux ateliers : Manuella Montebrun, athlète de haut niveau, a accompagné les enfants lors d'une séance d'athlétisme. Ce moment a été organisé et encadré gracieusement par notre partenaire, le club d'athlétisme de Laval, que nous remercions chaleureusement pour son engagement.

Ces activités et ateliers ont une visée éducative et apportent une réelle plus-value au travail éducatif effectué par les éducateurs tout au long de l'année. Sortir du cadre de l'accompagnement tel qu'il est instauré classiquement amène à aborder d'autres sujets, induits parfois par le groupe et/ou par un environnement différent. Ce changement d'environnement permet d'observer l'enfant dans un cadre différent, dans ses relations avec ses pairs et les adultes présents lors de ces activités. Elles permettent donc de pouvoir sortir ces enfants de leur quotidien, de leur milieu et de leurs habitudes et de retrouver une place d'enfant qui a le droit de s'amuser comme n'importe quel autre enfant malgré les difficultés rencontrées. Aussi, la transversalité induite dans ce projet favorise la rencontre entre les différents services et donc entre les différents enfants suivis par l'Association.



Sortie aux Jeux olympiques

Chaque année, une sortie en lien avec le thème défini est organisée. En 2024, nous avons eu l'opportunité exceptionnelle d'assister à une épreuve des Jeux paralympiques, grâce à l'obtention de places pour la compétition de dressage. Le 4 septembre, un groupe composé de 32 enfants et de quelques professionnels s'est ainsi rendu à Versailles pour encourager Vladimir Vinchon, cavalier mayennais en compétition.

Cette journée, à la fois intense et mémorable, s'est déroulée dans une ambiance très positive. Le retour des enfants a été particulièrement enthousiaste. Au-delà du caractère impressionnant de la compétition et de l'effervescence liée aux Jeux, le cadre majestueux du château de Versailles a émerveillé petits et grands, contribuant à faire de cette sortie un moment fort de l'année.



Journée d'étude

« Face à la violence ou comment parler des violences ? », journée organisée à la salle de conférence du Crédit Mutuel – Laval.

Cette journée d'étude a réuni une centaine de participants issus du champ médico-social, éducatif, artistique et universitaire autour d'un thème central : la violence – ses définitions, ses formes, ses manifestations et les réponses possibles qu'elle appelle.

À travers un programme dense et pluridisciplinaire, la journée a proposé une réflexion approfondie sur les différentes dimensions de la violence, qu'elles soient intrafamiliales, institutionnelles, auto-agressives ou hétéro-agressives. Les intervenants ont mis en lumière la complexité de ce phénomène, ses racines, ses fonctions psychiques, sociales et culturelles, mais aussi la difficulté de le penser, de le nommer et de le contenir.

La matinée a été ouverte par Nestor Capdevila, maître de conférences en philosophie, qui a interrogé la notion même de violence et les problèmes liés à sa définition. Puis Éric Zuliani, psychologue et psychanalyste, a proposé une clinique différentielle de la violence chez l'enfant.

Un temps fort de la journée a été marqué par la participation de professionnels de l'association Chanteclair, qui ont présenté plusieurs récits cliniques issus de leur pratique quotidienne. Ces récits sont le fruit d'un travail approfondi mené tout au long de l'année dans le cadre d'ateliers cliniques réunissant un groupe de travailleurs sociaux. Cette élaboration collective a permis de mettre en mots l'expérience du terrain et de partager, avec authenticité, les enjeux rencontrés dans l'accompagnement des enfants et des familles.

L'après-midi a donné place à une intervention sensible de Sandra Wis, artiste et art-thérapeute, autour de la question : « Face à la violence, répétition ou création ? ». La journée s'est conclue par une table ronde réunissant des acteurs du territoire (Office mineurs, Maison de protection des familles 53 et Enosia), permettant

de croiser les regards et les pratiques autour des questions de prévention et de coopération institutionnelle.

Cette journée a permis aux professionnels de terrain de se nourrir de réflexions théoriques et cliniques, mais aussi de prendre un temps de recul, dans un contexte où les violences sont de plus en plus présentes dans les accompagnements. Elle ouvre des perspectives de travail en réseau et confirme la nécessité d'espaces de pensée partagée pour faire face à la complexité des situations rencontrées en protection de l'enfance.



Journées inter-pôles

Les 17 et 18 juin 2024 ont eu lieu la deuxième édition des journées inter-pôles de l'association qui regroupent l'ensemble des salariés de notre association. Ces journées permettent de développer notamment l'interconnaissance, la transversalité entre les services et l'appartenance à Chanteclair.

Après avoir travaillé sur l'attractivité des métiers au sein de Chanteclair en 2023, une autre thématique a été définie pour cette année ; à savoir celle des droits et des libertés des enfants et familles que nous accompagnons. La Charte des droits et libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003) fait référence pour les professionnels dans leurs missions auprès des personnes accueillies. Cette charte énumère et développe des droits et des grands principes fondamentaux qui doivent être garantis à tout un chacun.

Ainsi les 130 salariés répartis en deux journées se sont réunis pour partager et réfléchir ensemble à travers deux axes de travail : comment faisons-nous vivre ce droit à Chanteclair et que pourrions-nous améliorer.

6 groupes d'ateliers ont été constitués avec une diversité des professionnels entre les services. Tous les groupes ont participé aux 6 ateliers (animés par les Cheffes de service et directrices) traitant ainsi les 12 articles de la charte.

A l'issue de ces journées, chaque groupe a proposé une définition des articles facile à lire et à comprendre pour les enfants et adaptée à notre cadre d'intervention en protection de l'enfance.

Afin d'associer les enfants accompagnés tant en milieu ouvert qu'en accueil, des temps d'échange ont été menés en fin d'année avec les professionnels de terrain et les enfants. Toute la matière collectée a permis la production d'une charte des droits et libertés accessible et est désormais intégrée dans nos livrets d'accueil et affichée dans nos locaux.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS de la personne accueillie



Par ailleurs, en vue de l'évaluation qui a été menée de septembre à octobre 2024 dans tous nos services, ces journées nous ont permis de nous rappeler ce qui fait socle et cadre commun en les reliant à notre mission de protection.

L'appropriation des articles et le respect du droit des personnes que nous accompagnons sont des fondamentaux dans la pratique au quotidien.



Les projets pour aujourd'hui et demain...



La continuité de parcours des enfants et des jeunes grâce à la diversité et à la transversalité des services

Comme indiqué dans notre projet associatif, l'association a connu de nombreuses évolutions et une diversification importante des réponses apportées. La « diversification » sous-entend un processus volontaire de développement de formes variées de dispositifs et de services à destination des jeunes et de leur famille conformément à nos engagements. Cette diversité des formes de réponses comprend différentes formes d'accueil (MECS dont studios et un appartement pédagogique, Accueil familial, des logements diffus, un appartement en FJT) et différents types de mesures éducatives (judiciaires, administratives, renforcées) dans la perspective d'adapter dans le temps et en continu la réponse aux besoins des jeunes et des familles. En effet, les profils et les problématiques mutent en continu, et ce en miroir avec les changements sociétaux. Nous avons donc le souhait et tous les atouts pour poursuivre nos orientations associatives, à savoir l'innovation, l'expérimentation, c'est-à-dire construire au service des besoins du territoire.

La stabilité du parcours de l'enfant est un droit énoncé par la loi du 14 mars 2016 et qui trouve son application concrète dans notre organisation. La complémentarité de nos deux pôles 'Accueil » et « Milieu ouvert » permet de proposer aux familles et aux jeunes une continuité d'intervention et ce dans le respect des décisions prises par l'autorité judiciaire et administrative concernant le projet pour l'enfant. Aussi, nous avons à cœur d'encourager la transversalité et de conforter les espaces d'échanges et de décisions internes permettant de croiser les regards et d'arbitrer des choix de parcours à proposer selon l'évolution de chacune des situations qui le nécessitent : un passage de l'accueil familial à une MECS ou un retour à domicile avec une mesure

éducative, une admission en logement diffus de la MECS après un accompagnement par une AEMO. Bref, l'enjeu est de développer notre pouvoir d'agir au bénéfice du public que nous accompagnons et accueillons.



Un parcours facilité pour gagner en autonomie progressivement selon les besoins des jeunes

La multiplicité des catégories d'âges des jeunes accueillis et notre volonté d'aider les jeunes à grandir en privilégiant une approche reposant sur les besoins des jeunes pour anticiper et préparer les transitions vers l'âge adulte. En l'occurrence, en répondant à l'un des besoins fondamentaux de l'enfant, à savoir celui du « besoin d'expérience et d'exploration du monde » en sécurité pour gagner en confiance et en indépendance, nous a conduits à nous doter progressivement de plusieurs outils éducatifs (studios au sein de la MECS, appartement pédagogique en centre-ville, studio en FJT, logements diffus à l'extérieur de la MECS...). Ces outils sont de véritables leviers pour favoriser la mise en mouvement des grands adolescents vers une plus grande autonomie que ce soit dans le champ social, professionnel ou scolaire, et relationnel. Il s'agit de les accompagner vers la majorité et au-delà parfois selon les projets des jeunes (besoin de sécurisation, de consolider le projet scolaire ou professionnel, d'attente d'une orientation en établissement médico-social adulte...). La variété des supports permet aux jeunes de s'inscrire progressivement (selon leurs besoins) et par étapes (selon leur projet) dans un parcours favorisant leur autonomie afin de les soutenir et de les accompagner vers leur vie d'adulte.

Notre projet de préparation vers l'autonomie a d'ailleurs été souligné et remarqué dans l'évaluation externe menée en 2024 et pour lequel nous avons obtenu une étoile !





Le développement des espaces d'expression et de participation des jeunes et des familles

Au-delà des obligations légales qui nous incombent en tant qu'établissements sociaux et médico-sociaux, une préoccupation collective, partagée entre la direction, les cadres techniques et les professionnels de terrain, aidée par la mise en place de la recherche action sur le pôle milieu ouvert, a émergé. Celle-ci nous a menés à circonscrire et à définir les espaces, à l'échelle individuelle de la mesure ainsi qu'au niveau collectif d'un service ou d'un pôle, nécessaires pour recueillir l'expression des parents d'une part et les jeunes ou enfants d'autre part. Les temps de travail ont permis à notre collectif de mettre du sens sur les différents espaces et ensuite de pouvoir passer à la mise en application

Un travail conduit d'abord de manière transversale pour l'ensemble des services de l'association puis adapté au cadre d'intervention entre milieu ouvert (questionnaire, boîte à expression...) et lieux d'accueil (conseil de maison, questionnaire auprès des grands ados en logement autonome...). Nous avons décliné un panel d'outils permettant un recueil de l'expression à la fois au niveau individuel et collectif et cela en complément du travail d'accompagnement et d'écoute quotidien et/ou au gré des rencontres durant la mesure éducative.

Soucieux de nous engager dans une démarche d'amélioration de la qualité, le retour des parents et des jeunes constitue un des leviers pour nous aider à adapter nos pratiques et nos outils professionnels au long cours.

Poursuite de notre engagement pour une mise en conformité des outils numériques



Dans le prolongement du déploiement de notre DUI (dossier usager informatisé), conformément aux recommandations pour les établissements médico-sociaux. Le DUI est l'outil qui permet de recueillir toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'une personne. Nous avons ainsi poursuivi la mise en œuvre des conditions pour que nos pratiques puissent permettre l'interopérabilité avec les services socles (INS, MSS, DMP,...) ainsi que le partage sécurisé de données, ceci a nécessité la formalisation de procédures : des procédures à la fois pour généraliser et harmoniser les pratiques des professionnels et pour communiquer, de manière la plus simple possible, avec les familles et les jeunes majeurs associés à ces changements. Pour avancer progressivement sur tous les sujets liés au numérique en Santé (Santé au sens de l'OMS), nous avons la chance d'avoir intégré un groupe composé de plusieurs établissements de la protection de l'enfance intervenant dans différents départements pour mutualiser nos réflexions et nos travaux. Ce groupe est suivi par l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et l'ARS. Ceux-ci sont d'ailleurs venus à notre rencontre pour échanger sur les avancées du projet et nous soutenir dans notre développement.

La fermeture de l'accueil de jour, un outil efficient mais non pérennisé



Ce projet expérimental a ouvert en 2018 et a été reconduit chaque année jusqu'à sa fermeture en fin

d'année 2024. L'accueil de jour a été créé au sein de l'association partant du constat que nombre de jeunes accueillis en MECS et/ou au SAF peuvent être déscolarisés temporairement ou totalement, en raison de

troubles particuliers, ou être en attente de prise en charge en établissement médico-social. Nos projections étaient conformes à la réalité puisque le nombre de jeunes déscolarisés est en augmentation continue sur nos lieux d'accueil. Mais pour autant le dispositif a fait l'objet d'une fermeture faute d'une autorisation de financement. Ayant acquis une certaine expérience, à partir de 2022/2023, nous avons ouvert l'accueil de jour à des enfants et des jeunes confiés accueillis en-dehors de l'association mais présentant les mêmes problématiques. Le projet initial a été élaboré pour accueillir jusqu'à 10 enfants en file active. Mais l'ajustement de l'organisation au plus près des besoins des jeunes nous permet à certains moments de répondre à un nombre d'enfant plus important. L'organisation du service permettait cette souplesse. L'individualisation et la souplesse du service constituaient les deux atouts forts du dispositif pour répondre aux problématiques présentées par les jeunes (jeunes angoissés, en mouvement perpétuel peu disponibles pour les apprentissages, troubles psychiatriques, difficultés dans les échanges et les interactions). La ressource apportée par l'accueil de jour a permis d'abord aux jeunes des expériences positives et de soutenir leur capacité de socialisation. D'autre part, ce dispositif a permis de faire tenir l'accueil dans la durée en évitant des moments de tension sur le lieu d'accueil et en apportant du répit aux accueillants et un autre regard décalé du quotidien vécu sur le lieu d'accueil (MECS ou Accueil familial). Les bénéfices apportés aux jeunes, aux lieux d'accueil, aux partenaires n'ont pourtant pas évité sa fermeture. Nous sommes désormais dans l'impasse pour trouver un étayage similaire sur le territoire alors que l'évolution des profils des jeunes qui nous sont confiés le requiert encore davantage aujourd'hui plus qu'hier.

Une démarche qualité confortée et à poursuivre

Les six services de l'association ont donc été évalués à l'automne. Cette évaluation nous a conduits à passer en revue l'ensemble de nos documents utilisés pour informer les jeunes et leur famille ainsi que nos procédures encadrant les



pratiques professionnelles. Nous avons obtenu une note maximale à la plupart des critères impératifs. Ceux pour lesquels nous avons obtenu une note inférieure ont fait l'objet d'un plan d'actions remis à la DPE. Le plan d'actions a fait l'objet d'échanges et de réflexions avec l'ensemble des cadres et fera l'objet d'un partage progressivement avec les professionnels concernés afin d'assurer la continuité de la démarche qualité.

Interconnaissance et travaux communs



Les travaux associant la Direction de l'Autonomie et la Direction de Protection de l'Enfance ont constitué une occasion de parfaire notre connaissance des dispositifs dans le champ du handicap. L'ensemble des cadres hiérarchiques ont par ailleurs participé à des groupes de travail. Dans le prolongement de notre participation à ces travaux, nous avons organisé deux sessions de « parcours découverte », l'un sur le Pôle Milieu Ouvert, l'autre sur le Pôle Accueil afin de mieux faire connaître nos fonctionnements et les spécificités des métiers. Des professionnels de la DPE et de la MDA y ont participé. Nous avons également à notre tour participé à un parcours découverte à la MDA. Ce sont vraiment des temps bénéfiques pour mieux appréhender les fonctionnements des structures partenaires.

En outre, nous nous sommes inscrits dans les travaux de l'ODPE, soit deux groupes de travail : l'un portant sur les mesures éducatives à domicile et l'autre sur « Jeunes auteurs d'actes violents, graves et répétés ». Le groupe relatif aux mesures éducatives a pour mission d'élaborer un référentiel départemental de l'intervention à domicile et particulièrement pour l'AED ; le second groupe travaille sur un protocole permettant d'identifier des axes de prévention pour mieux soutenir les professionnels confrontés à ce type de manifestation.